Quatre-vingt-troisième année. — N° 188. Le Numéro : 12 francs. Samedi 11 Août 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

Décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement (p. 8747).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 7 août 1951 portant nomination d'un membre suppléant du jury national des marchés de guerre (p. 8748).

Arrêtés portant affectation et acceptation de démission (éducation surveillée) (p. 8748).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-1020 du 7 août 1951 convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion du collège électoral pour l'élection d'un sénateur (p. 8748).

Arrêté du 3 août 1951 portant remise de débet (p. 8748).

Arrêté du 7 août 1951 portant admission en non-valeur d'une somme représentant le reliquat d'un débet (p. 8748).

Arrêté portant détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 8748).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-1021 du 7 août 1951 modifiant le décret n° 1906 du 5 mai 1941 (p. 8748).

Arrêtés portant nominations et détachement (artillerie navale et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 8749).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 10 août 1951 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits (p. 8749).

Arrêté portant détachements (administration centrale des finances et services extérieurs du Trésor) (p. 8750).

(1 f.)

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 51-1022 du 7 août 1951 portant modification du décret du 25 septembre 1936 pris pour application de l'article 1er de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite pour ancienneté (p. 8749).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sis à Trappes (Seine-et-Oise) en vue de l'extension de l'observatoire aérologique de Bort (rectificatif) (p. 8752).

Arrêté du 2 août 1951 relatif à l'homologation des vitres des pare-brise des véhicules automobiles (p. 8752).

Arrêté du 3 août 1951 portant modification des taxes maximum d'établissement concernant la gare routière publique de voyageurs de Roanne (p. 8752).

Arrêté du 4 août 1951 autorisant le recrutement de personnels non titulaires au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 8752).

Arrêté du 4 août 1951 portant délégation de signature (p. 8753).

Arrêté du 5 août 1951 autorisant l'ouverture de concours à l'institut géographique national (p. 8753).

Arrêté du 7 août 1951 modifiant l'arrêté du 13 février 1948 créant à l'institut géographique national des commissions administratives paritaires (p. 8753).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et ponts et chaussées) (p. 8754).

Liste des candidats admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées et *arrêté* portant nominations et affectations (p. 8754).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations, mutations, acceptation de démission, révocation et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (eaux et forêts et services agricoles) (p. 8750).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 7 août 1951 portant nominations, réintégration et reclassement (magistrature d'outre-mer) (p. 8755).

Décrets du 7 août 1951 portant nominations de greffiers en chef d'outre-mer (p. 8757).

Arrêté du 2 août 1951 fixant le nombre d'ingénieurs élèves et d'élèves réguliers à admettre à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1951-1952 (p. 8757).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 11 juillet 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 8758).

Décision du 31 juillet 1951 portant homologation d'une presse utilisée pour le travail du cuir et des matières similaires (p. 8758).

Décision du 1er août 1951 portant homologation de dispositifs de sécurité pour machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques (p. 8758).

Listes des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928 et du décret du 1er octobre 1931 (p. 8758).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant affectations (services extérieurs) (p. 8767).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 51-1023 du 7 août 1951 modifiant le décret n° 50-1178 du 22 septembre 1950 portant application au ministère de la santé publique du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 (p. 8767).

Arrêtés portant détachements (inspection de la santé) (p. 8768).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 8768).

Nominations à des emplois réservés (p. 8768).

Successions en déshérence (p. 8768).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Vérification des pouvoirs. — Nomination de membres de commissions extra-parlementaires. — Réunion de commission du vendredi 10 août 1951 (p. 8768).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 8769).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 8769).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 8770).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers l'Allemagne occidentale (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits sidérurgiques originaires et en provenance des U. S. A. (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union sud-africaine (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (modificatif) (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (rectificatif) (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Australie (p. 8771).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande (additif) (p. 8771).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 8771).

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Hollande (p. 8772).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et de provenance danoises (p. 8772).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (p. 8772).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits sidérurgiques originaires et en provenance des U. S. A. (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union sud-africaine (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (modificatif) (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (rectificatif) (p. 8770).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Australie (p. 8771).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 8771).

Décision B 83 du directeur des industries mécaniques et électriques complétant l'annexe V de la décision B 76, modifiée, portant revision et codification de la réglementation de la répartition des métaux non ferreux (p. 8772).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Australie (p. 8771).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande (additif) (p. 8771).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 8771).

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes (p. 8773).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibérations du grand conseil de l'Afrique équatoriale française en date du 10 mai 1951 portant modification des articles 51 et 52 du décret du 17 février 1921 fixant à un an le délai de séjour en dépôt des marchandises importées (p. 8773).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (p. 8773).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 8771).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Hollande (p. 8772).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et de provenance danoises (p. 8772).

Annonces (p. 8774).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 106 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 10 août 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6307).

DECRET DU 11 AOUT 1951 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Vu la communication à lui adressée le 8 août 1951 par le président de l'Assemblée nationale, d'après laquelle M. René Pleven, désigné comme président du conseil, a été investi de la confiance de l'Assemblée nationale;

Vu la communication à lui adressée le 11 août 1951, d'après laquelle M. René Pleven lui fait connaître les noms des membres du Gouvernement qu'il a choisis,

Décrète:

Art. 1er. — M. **René PLEVEN** est nommé président du conseil des ministres.

Art. 2. — Sont nommés:

	MM.
Ministres d'Etat	**Henri QUEUILLE.** **MAURICE-PETSCHE.**
Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés	**Jean LETOURNEAU.**
Vice-président du conseil, ministre de la défense nationale	**Georges BIDAULT.**
Vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques	**René MAYER.**
Garde des sceaux, ministre de la justice	**Edgar FAURE.**
Ministre des affaires étrangères	**Robert SCHUMAN.**
Ministre de l'intérieur	**Charles BRUNE.**
Ministre du budget	**Pierre COURANT.**
Ministre de l'éducation nationale	**André MARIE.**
Ministre des travaux publics, des transports et du tourisme	**Antoine PINAY.**
Ministre de l'industrie et de l'énergie	**Jean-Marie LOUVEL.**
Ministre du commerce et des relations économiques extérieures	**Pierre PFLIMLIN.**
Ministre de l'agriculture	**Paul ANTIER.**
Ministre de la France d'outre-mer	**Louis JACQUINOT.**
Ministre du travail et de la sécurité sociale	**Paul BACON.**
Ministre de la reconstruction et de l'urbanisme	**Eugène CLAUDIUS-PETIT.**
Ministre des anciens combattants et victimes de la guerre	**Emmanuel TEMPLE.**
Ministre de la santé publique et de la population	**Paul RIBEYRE.**
Ministre des postes, télégraphes et téléphones	**Joseph LANIEL.**
Ministre de la marine marchande	**André MORICE.**
Ministre de l'information	**Robert BURON.**
Ministre adjoint à la défense nationale	**Maurice BOURGES-MAUNOURY.**

Art. 3. — Sont nommés:

	MM.
Secrétaires d'Etat à la présidence du conseil	**Félix GAILLARD.** **Robert BRUYNEEL.**
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	**Maurice SCHUMANN.**
Secrétaire d'Etat à l'intérieur	**André COLIN.**
Secrétaire d'Etat à la guerre	**Pierre de CHEVIGNE.**
Secrétaire d'Etat à la marine	**Jacques GAVINI.**
Secrétaire d'Etat à l'air	**Pierre MONTEL.**
Secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques	**Emile HUGHES.**
Secrétaire d'Etat aux beaux-arts	**André CORNU.**
Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports	**Pierre CHEVALLIER.**
Secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme	**Roger DUCHET.**
Secrétaire d'Etat au commerce	**François DELCOS.**
Secrétaire d'Etat à l'agriculture	**Camille LAURENS.**

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 7 août 1951 portant nomination d'un membre suppléant du jury national des marchés de guerre.

Par décret en date du 7 août 1951, est nommé membre suppléant du jury national des marchés de guerre, M. Raymond Nicolas, président de chambre au tribunal de commerce de la Seine, en remplacement de M. Crestin, ancien président de chambre au tribunal de commerce de la Seine, dont le mandat en cette qualité est venu à expiration.

Education surveillée.

Par arrêté du 21 juillet 1951, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à l'établissement d'éducation surveillée de Marseille-Baumettes, M. Dufourd (Henri), économe (1er échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Par arrêté du 31 juillet 1951, est acceptée, à compter du 31 juillet 1951, la démission de M. Bailles (Jacques), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-1020 du 7 août 1951 convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion du collège électoral pour l'élection d'un sénateur.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'élection des membres du Conseil de la République;

Vu le compte rendu de la séance du 31 juillet 1951 au cours de laquelle le Conseil de la République a pris acte de la démission de M. Victor Chatenay, sénateur de Maine-et-Loire.

Décrète:

Art. 1er. — Le collège électoral, composé des députés, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux, est convoqué au chef-lieu du département de Maine-et-Loire le 23 septembre 1951 pour procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Victor Chatenay, démissionnaire.

Les conseils municipaux du département de Maine-et-Loire sont convoqués le 2 septembre 1951 à l'effet de nommer les délégués et suppléants en vue de cette élection.

Art. 2. — Les réunions des conseils municipaux et du collège électoral fixées à l'article précédent, ainsi que les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et des suppléants que pour l'élection de ce sénateur, auront lieu suivant la forme déterminée par la loi et le décret portant règlement d'administration publique ci-dessus visés.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Remise de débet.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 3 août 1951, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Defer, auxiliaire de bureau au ministère de l'intérieur, de la somme de 18.856 F, représentant un trop-perçu sur traitement dont elle est redevable envers le Trésor public.

Admission en non-valeur d'une somme représentant le reliquat d'un débet mis à la charge d'un ancien secrétaire de mairie à Guiard (Oran).

Par arrêté du 7 août 1951, est admise en non-valeur dans la comptabilité du receveur de la commune de Guiard la somme de 1.468 F, représentant le reliquat, en capital et intérêts, d'un débet de 3.995 F mis à la charge de M. Etevenon (Gaston), ancien secrétaire de mairie à Guiard.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Herzog (Marcel), chef de division de 1re classe à la préfecture de l'Aube, placé en position de service détaché depuis le 1er juin 1946 pour exercer les fonctions de secrétaire général du syndicat départemental d'électrification et du syndicat départemental de distribution d'eau de l'Aube, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er juin 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-1021 du 7 août 1951 modifiant le décret n° 1906 du 5 mai 1941.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 21 mars 1936 fixant les obligations des anciens militaires marocains dans les réserves;

Vu le décret du 5 mai 1941 relatif au recrutement des indigènes marocains,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 7 du décret du 5 mai 1941, relatif au recrutement des indigènes marocains, est complété comme suit:

Après le troisième alinéa, ajouter l'alinéa suivant:

« Toutefois, les sous-officiers marocains peuvent, à partir du moment où ils ont droit à une pension proportionnelle, être autorisés par le ministre (direction intéressée) à contracter des rengagements successifs de deux ans, leur conférant la possibilité de continuer à servir jusqu'à quarante-cinq ans d'âge s'ils réunissent les conditions d'aptitude physique et professionnelle nécessaires ».

Art. 2. — Les modèles d'actes d'engagement et de rengagement annexés au décret du 5 mai 1941, relatif au recrutement des indigènes marocains, sont complétés comme suit:

Ajouter à la fin de l'antépénultième alinéa, avant les signatures:

« Il a promis, en outre, de se tenir à la disposition du gouvernement pendant cinq ans après sa libération dans les conditions fixées par l'article 2 du décret du 21 mars 1936 ».

Art. 3. — La situation des militaires marocains en service ou libérés du service depuis quatre ans au plus à la date du présent décret sera réglée conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 21 mars 1936.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Artillerie navale.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Wenger, (André-Eugène), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, port matriculaire Toulon, est détaché, du 1er octobre 1941 au 30 septembre 1943 (régularisation), auprès du secrétariat d'Etat à la guerre pour y remplir les fonctions de son grade.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 4 août 1951, les agents administratifs dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement au choix au titre de l'année 1950, sont nommés secrétaires administratifs de 2e classe, 4e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1950:

I. — INTENDANCE

1 MM. Lacaze (Germain), 1re région.
2 Freger (Jean), 1re région.
3 Taurin (Ernest), 1re région.
4 Touyarot (Charles), 1re région.
5 MM. Enjelvin (Claude), 7e région.
6 Gache (Julien), 8e région.
7 Germain (Georges), 1re région.

II. — ACTION SOCIALE.

1 M. Monrique (Julien), 6e région.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 51-1022 du 7 août 1951 portant modification du décret du 25 septembre 1936 pris pour application de l'article 1er de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite pour ancienneté.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Vu l'article 75 de la loi du 31 mars 1932;

Vu la loi du 18 août 1936;

Vu le décret du 25 septembre 1936 pris pour application de la loi du 18 août 1936;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions prévues au tableau I, catégorie A, du décret du 25 septembre 1936, sont modifiées ainsi qu'il suit:

. . . . . .

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

. . . . . .

Enseignement technique.

. . . . . .

« Limite d'âge: soixante-cinq ans (3e échelon). — Inspecteurs généraux et inspectrices générales de l'enseignement technique, inspecteur général de l'orientation professionnelle, directeur du conservatoire national des arts et métiers, directeur de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, directeur de l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers de Paris ».

. . . . . .

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1944 relative au régime douanier et fiscal des importations,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté du 29 septembre 1950;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8 dudit code,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont rétablis, à compter du 17 août 1951, les droits de douane d'importation applicables aux produits repris au tableau ci-dessous:

NUMERO du tarif douanier.	DESIGNATION DES PRODUITS
	Fils de coton pur, ou assimilés, non glacés ni mercerisés, non préparés pour la vente au détail:
924 A	— Simples.
924 B	— Simples surtordus dits « double spun » et à torsion spéciale pour voiles et crêpes.
924 C	— Retors.
924 D	— Câblés.
924 E	— Spéciaux ou de fantaisie.
	Fils de coton pur, ou assimilés, glacés ou mercerisés, non préparés pour la vente au détail:
925 A	— Simples.
925 B	— Simples surtordus dits « double spun » et à torsion spéciale pour voiles et crêpes.
925 C	— Retors.
925 D	— Câblés, écrus, décrués, crémés, blanchis, teints ou imprimés.
925 E	— Spéciaux ou de fantaisie, écrus, décrués, crémés, blanchis, teints ou imprimés.
Ex. 926	Fils de coton mélangé, non préparés pour la vente au détail, soumis aux mêmes droits de douane que ceux applicables aux fils de coton pur ou assimilés.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 août 1951

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Dillinger (Jean), employé de bureau de 3e échelon à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue de remplir les mandats de délégué de la fédération générale des syndicats de fonctionnaires et de secrétaire général adjoint de l'union régionale des syndicats chrétiens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Le présent arrêté a son effet à compter du 21 juin 1947.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 8 août 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions à la payerie générale en Allemagne, de M. Bellaire (René), chef de service du Trésor de 1re classe, 1er échelon.

Le présent arrêté a effet à compter du 25 février 1951.

Par arrêté du 8 août 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions à la trésorerie générale du Maroc, de Mme Borredon (Andrée), agent de recouvrement de 3e échelon à la recette-perception de Paris, 15e arrondissement (2e division).

Le présent arrêté a effet à compter du jour où l'intéressée sera mise à la disposition du ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 8 août 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de leur permettre d'exercer des fonctions à la trésorerie générale du Maroc, des agents des services du Trésor dont les noms suivent:

Mlle Naillat (Solange), agent de recouvrement de 3e échelon à la trésorerie générale de la Dordogne.

Mlle Albertas (Hélène), agent de recouvrement du 1er échelon à la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône.

Le présent arrêté a effet à compter du jour où les intéressées seront mises à la disposition du ministre des affaires étrangères.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er juillet 1951,

Candidats au titre des emplois réservés bénéficiaires des dispositions de l'article 33 du décret du 10 juillet 1947.

D 115. — M. Collignon (René-Georges-Léon), à Craonne (Aisne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon au Plan-d'Aups (Var), triage n° 89, inspection des eaux et forêts à Toulon.

D 187. — M. Arnaud (André-Louis-Théophile), à Fréjus (Var), quartier des Fougasses, villa Ginette, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Aiguines (Var), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Draguignan.

D 188. — M. Mischler (Robert), à Reichshoffen (Bas-Rhin), 24, rue du Château, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Ottrot (Bas-Rhin), maison forestière de Magel, triage n° 160, inspection des eaux et forêts d'Obernai.

D 283. — M. Lehre (Emile-Paul), à Molsheim (Bas-Rhin), 18, rue Saint-Georges, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Reiningue (Haut-Rhin), maison forestière de Reiningue, triage n° 117, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

D 306. — M. Gattier (Pierre-Vincent), 37, passage Montgallet, à Paris (12e), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Bassurels (Lozère), maison forestière d'Aire-de-Côte, triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Mende-Est.

D 348. — M. Proust (Louis-Onésime-Ludovic), 143, rue de Bercy, à Paris (12e), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Genillé (Indre-et-Loire), maison forestière de la Plotterie, triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Tours.

D 369. — M. Ohl (Joseph-Antoine), à Schabwiller (Bas-Rhin), 19, rue de l'Ecole, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Willer-sur-Thur (Haut-Rhin), maison forestière de Willer-sur-Thur, triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin.

Candidats diplômés de l'école primaire de Sylviculture des Barres.

M. Porcher (Roland-Louis-Charles), à Louhans (Saône-et-Loire), 62, rue des Bordes, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Demigny (Saône-et-Loire), maison forestière de Beauregard, triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Chalon-sur-Saône.

M. Sergeant (Alain-Pierre-Edouard), 111, rue Gaudron, à Baincthum (Pas-de-Calais), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Amiens (Somme), triage de pêche n° 47.

M. Chatelain (Paul-Camille), à Hasnon (Nord), rue Henri-Barbusse, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Void (Meuse), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Commercy.

Candidats au titre des emplois réservés (première nomination) et candidats civils non titulaires du certificat d'aptitude forestière.

M. Limonier (Roger-Henri-Louis), candidat civil, à Vesoul (Haute-Saône), 34, rue Gérôme, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Ronchamp (Haute-Saône), triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Lure.

M. Parlarrieu (Henri), candidat civil, à Draguignan (Var), 6, montée du Four-de-Peisse, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Villargondran (Savoie), triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Arnaud (Joseph-Camille), candidat civil, à la Condamine-Chatelard (Basses-Alpes), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Risoul (Hautes-Alpes), triage n° 28, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

M. Teral (Louis-Marie), candidat civil, à Fons-Outre-Gardon (Gard), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Arphy (Gard), maison forestière de Montals, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud.

D. 110. — M. Verd (Jean-Gaston-Henri), candidat militaire, à Paris (20e), 26, rue des Envierges, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Flammerans (Côte-d'Or), triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

M. Peton (Roger-Paul-Narcisse), candidat civil, à Champvans-les-Baumes, par Baumes-les-Dames (Doubs), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Aussois (Savoie), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Ricaud (Paul-Louis-Ferdinand), candidat civil, à Nice (Alpes-Maritimes), quartier Sainte-Marguerite, caserne Ausseur, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Saorge (Alpes-Maritimes), maison forestière de Cairosine, triage n° 19, inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

M. Fillodeau (Gabriel), candidat civil, à Saintes (Charente-Maritime), 31, rue Saint-Maur, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Prémery (Nièvre), maison forestière des Bernets, triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord.

M. Marckert (Jean-Eugène), candidat civil, au Mas-Gauthier, commune de Feytiat (Haute-Vienne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Wissembach (Vosges), maison forestière du Rein-des-Orges, triage n° 132, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

M. Claudon (Augustin-Joseph-Marie-Eugène), candidat civil, à Beaumenil, par Bruyères (Vosges), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Removille (Vosges), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Neufchâteau.

M. Betbeder (Pierre-Florent), candidat civil, à Fréjus (Var), C. P. 4, C. I. T. C. M., est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Goin (Basses-Pyrénées), triage n° 25, inspection des eaux et forêts d'Oloron.

M. Jeannin (Omer-Alfred-Adolphe), candidat civil, à Bourgneuf-Val-d'Or (Saône-et-Loire), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Falletans (Jura), maison forestière de Falletans, triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Dole.

M. Salabert (Firmin), candidat civil, à Monein (Basses-Pyrénées), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Peisey-Nancroix (Savoie), triage n° 97, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

M. Clergiot (Lucien-Alfred-Georges), candidat civil, à Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), 38, rue Sainte-Geneviève, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Norroy-le-Sec (Meurthe-et-Moselle), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Briey.

M. Jouarie (André-Julien), candidat civil, 2, place Jean-Jaurès, à Bar-sur-Aube (Aube), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Châtel-Gérard (Yonne), maison forestière de Sanvigne, triage n° 81, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

M. Boisset (Marcel-Maurice), candidat civil, à Valfroicourt (Vosges), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Cesse (Meuse), triage n° 132, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

M. Maso (Pierre), candidat civil, à Ravigny (Mayenne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Lapradelle-Puilaurens (Aude), maison forestière du Col-Saint-Louis, triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Quillan.

M. Aupicon (Marcel-Ernest), candidat civil, 12, rue du Bercail, à Niort (Deux-Sèvres), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Lavilatte (Ardèche), maison forestière de Lavilatte, triage n° 77, inspection des eaux et forêts d'Aubenas.

M. Benoit (Yvan-Théonas-Auguste), candidat civil, 38, rue de la Bolle, à Saint-Dié (Vosges), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon au Neufour (Meuse), triage n° 115, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

M. Carli (Paul-Bernard), candidat civil, à Zonza (Corse), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Monaccia (Corse), triage n° 69, inspection des eaux et forêts de Sartène.

M. Chaix (Louis-Pierre-Denis), candidat civil, à la Fare-en-Champsaur (Hautes-Alpes), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Montvernier (Savoie), triage n° 48, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Steyer (Eugène), candidat civil, à Saint-Avold (Moselle), quartier Lahitolle, bâtiment B, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Lisle-en-Barrois (Meuse), maison forestière du Vieux-Four, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

M. Legentil (Jean-Victor-Marcel), candidat civil, à Vielle-Soubiran par Saint-Justin (Landes), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Campan (La Séoube) (Hautes-Pyrénées), triage n° 100, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

M. Mathieu (Robert-Octave-Louis), candidat civil, à Frontenex (Savoie), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Villard-sur-Doron (Savoie), triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Pillot (Robert-Fernand-Edmond), candidat civil, à Fourmies (Nord), 32, rue Pilette, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Deville (Ardennes), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Charleville.

M. Marchand (Jean-Marie-Antoine), candidat civil, aux 9 clés, à Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Modane-rive-droite (Savoie), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Niederkorn (François), candidat civil, à Contz-les-Bains (Moselle), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Azannes (Meuses), triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

M. Feutry (Emile), candidat civil, à Outrémecourt (Haute-Marne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Flammérécourt (Haute-Marne), triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Joinville.

M. Granier (Ernest-Lucien), candidat civil, à Montauban (Tarn-et-Garonne), 33, rue Villenouvelle, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Argentine (Savoie), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Chauvet (René), candidat civil, à villa Espérance, la Corniche, à Sète (Hérault), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Lezignan (Aude), triage n° 40, inspection des eaux et forêts de Carcassonne.

M. Piatti (Charles-Jean-Baptiste-Louis-François), candidat civil, Pessicart-supérieur, à Nice (Alpes-Maritimes), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon au Mas (Alpes-Maritimes), triage n° 26, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Maillfredy (Marcel-Bernard-Marie), candidat civil, à Gondrecourt (Meuse), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Verdun-Regret (Meuse), triage n° 112, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

Ces agents techniques des eaux et forêts ne bénéficieront de leur traitement qu'à compter de la date effective de leur installation, sans toutefois qu'il puisse y avoir cumul avec un autre traitement ou avec une solde militaire.

La titularisation des agents techniques visés aux articles 1er et 3 est subordonnée à l'obtention par chacun d'entre eux du certificat d'aptitude forestière à l'expiration du stage probatoire réglementaire auquel ils sont astreints.

Les agents techniques visés à l'article 2 seront titularisés dès leur installation.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Renucci (Jean-Baptiste), agent technique des eaux et forêts à Essert-Romand (Haute-Savoie), triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Thonon, est révoqué de ses fonctions avec suspension de ses droits à pension.

Par arrêté en date du 25 juillet 1951, l'arrêté ministériel du 15 mars 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation, en cette qualité, de M. Poulain (Henri), 12 *bis*, rue du Mouton, à la Flèche (Sarthe), nommé à Villers-Patras (Côte-d'Or), maison forestière de Vauxoué, triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine (non acceptant).

Par arrêté en date du 25 juillet 1951, est acceptée, sur sa demande, à compter du 20 août 1951, la démission de M. Espie (Georges), agent technique des eaux et forêts à la Motte-en-Champsaur (Hautes-Alpes), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Gap.

Par arrêté en date du 25 juillet 1951, sont titularisés dans leur emploi, à compter du 10 avril 1951, les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent, qui sont installés effectivement dans leurs fonctions, savoir :

Anciens élèves réguliers de l'école primaire de sylviculture des Barres.

MM. Arcin (Gustave-Rémi), à Bouxières-aux-Bois (Vosges).
Blay (Georges-Maurice), à Crévoux (Hautes-Alpes).
Bertin (Georges-François), à Crest-Voland (Savoie).
Bourjade (Jean-Christian-Marcel), à Coyolles (Aisne).
Broissand (Marc-André-Alphonse), à Saint-Hubert (Moselle).
Jourdain (Jacques-Marcel), à Perrogney (Haute-Marne).
Kergonna (Yves-Guillaume), à Saint-Gobain (Aisne).
Ley (Ernest-Modeste), à Escles (Vosges).
Maniccia (Séraphin-Jacques), à Saorge (Alpes-Maritimes).
Parlongue (Hubert-Louis), à la Chapelle-en-Vercors (Drôme).
Rotge (André-François), à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).
Roy (André-Paul), au Puy (Doubs).
Toussaint (Jacques), à Erize-Saint-Dizier (Meuse).
Geisert (Georges-Henri), à Malaumont (Meuse).
Lapene (Pierre-Maurice), à Lanne-Barlanès (Basses-Pyrénées).

Anciens élèves libres de l'école primaire de sylviculture des Barres.

M. Schoepfer (Joseph-Marie), à Raon-l'Etape (Vosges).

Titulaires du certificat d'aptitude forestière.

MM. Désiré (Elie), à Lus-la-Croix-Haute (Drôme).
Devie (Léonce-André), à Chilleurs-aux-Bois (Loiret).
Habert (Ferdinand), à Villiers-le-Duc (Côte-d'Or).
Valentin (Etienne-Marie-Paul), à Domèvre-sur-Vesouze (Meurthe-et-Moselle).
Graille (Marcel-Augustin), à la Salvetat (Hérault).

Par arrêté en date du 30 juillet 1951 :

M. Vacelet (Louis-Xavier), agent technique des eaux et forêts à Ranchot (Jura), triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Dole (non installé), est maintenu, sur sa demande, à Supt (Jura), maison forestière de Montrainçon, triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Poligny.

M. Verges (Julien-Sauveur), agent technique des eaux et forêts à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure), maison forestière de la Haye-des-Prés, triage de pêche n° 62, inspection des eaux et forêts de Rouen, est nommé, sur sa demande, à la Mailleraye-sur-Seine (Seine-Inférieure), maison forestière du Wuy, triage n° 34, inspection des eaux et forêts de Rouen.

Par arrêté en date du 30 juillet 1951, M. Messager (Armand), agent technique des eaux et forêts à Pruillé-l'Eguillé (Sarthe), est affecté à Saint-Rémy (Côte-d'Or), maison forestière de Sainte-Barbe, triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest.

Par arrêté en date du 31 juillet 1951, M. Chanel (Raymond), agent technique des eaux et forêts à Vieu-d'Izenave (Ain), maison forestière de Meyriat n° 2, triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Nantua, est nommé, sur sa demande, et en la même qualité, à Tenay (Ain), n° 13, inspection des eaux et forêts de Bourg.

Par arrêté en date du 31 juillet 1951, M. Florin (Ange), agent technique des eaux et forêts à Chenoise (Seine-et-Marne), maison forestière du Sud, triage n° 80, inspection des eaux et forêts de Melun, est nommé, sur sa demande, à Soucy (Yonne), maison forestière de Soucy, triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Sens.

Services agricoles.

Par arrêté du 20 juillet 1951 :

M. Alphonsine (François), gardien de bureau à la direction des services agricoles de la Martinique, a été promu à la 5e classe de son grade, à dater du 1er janvier 1950.

M. Joseph Angélique (Justinien), gardien de bureau à la direction des services agricoles de la Martinique, a été promu à la 3e classe de son grade, à dater du 1er janvier 1949; à la 2e classe de son grade, à dater du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 20 juillet 1951, sont titularisés à la 3e classe de leur grade, à compter du 1er février 1951, les rédacteurs des sections administratives dont les noms suivent, recrutés en application de l'arrêté du 17 février 1947, et ayant satisfait au stage d'un an prévu:

M. Schmidt, rédacteur à la direction des services agricoles des Hautes-Pyrénées.

M. Villac, rédacteur à la direction des services agricoles du Tarn.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sis à Trappes (Seine-et-Oise), en vue de l'extension de l'observatoire aérologique de Bort.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1951: page 8000, 1re colonne, 8e alinéa, après: « Vu l'autorisation donnée le 10 août 1950 par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public », ajouter: « Vu le plan et l'état parcellaires annexés au présent décret »; 9e alinéa, au lieu de: « Le conseil d'Etat entendu », lire: « Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu ».

Homologation des vitres des pare-brise des véhicules automobiles.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 20 août 1939 (code de la route) portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage, modifié par les décrets des 27 février et 21 août 1940, 18 octobre 1941, 5 juin 1943, 28 octobre 1943, 17 août 1946, 28 février 1947, 12 janvier 1948 et 27 décembre 1950, et notamment l'article 22 (§ 2) aux termes duquel:

« Toutes les vitres en verre ou en glace, y compris celles du pare-brise, seront en verre de sécurité non susceptible de produire des éclats coupants en cas de bris. Les dispositions du présent alinéa ne seront applicables qu'aux véhicules neufs mis en circulation à partir d'une date qui sera fixée par un arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

« Les vitres en verre ou en glace du pare-brise doivent en outre, en cas de bris, permettre au conducteur de continuer à voir distinctement la route. Les substances transparentes pour pare-brise seront homologuées dans les conditions prévues par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, fixant notamment les spécifications techniques auxquelles elles doivent répondre et la date à partir de laquelle leur emploi exclusif sera rendu obligatoire »;

Sur la proposition du directeur des routes,

Arrête

Art. 1er. — Sur les véhicules neufs mis en circulation à partir du 1er octobre 1952, les vitres en verre ou en glace, y compris celles des pare-brise, ne doivent pas produire d'éclats coupants en cas de bris.

Art. 2. — Les substances transparentes constituant les pare-brise doivent, en cas de bris, permettre au conducteur de continuer à voir distinctement la route. Elles doivent être conformes à des types agréés par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur avis de la commission permanente de réception des projecteurs et dispositifs d'équipement pour automobiles, au vu des résultats d'essais effectués dans un établissement désigné à cet effet.

Chaque type est défini par un échantillon de la substance transparente accompagné d'une notice descriptive et de dessins, s'il y a lieu.

L'échantillon reste déposé dans l'établissement où ont été faits les essais, pour y être conservé à la disposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 3. — L'agrément ne peut être accordé à un dispositif de provenance étrangère que si le constructeur étranger a, en France, un représentant spécialement accrédité auprès du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme. La demande est alors présentée par ce représentant et celui-ci assume la responsabilité imposée au fabricant par l'article 4 ci-après.

Art. 4. — Aucun pare-brise ne peut être mis en service sans porter, outre la marque distinctive de son fabricant, une marque de garantie de conformité de sa substance transparente à un type agréé.

Ces marques apposées par le fabricant, sous sa responsabilité, doivent être gravées de manière indélébile, en un endroit bien visible, et porter, en ce qui concerne la marque de garantie, les indications suivantes:

1° Le mot « agréé »;

2° Les initiales T. P., suivies des lettres G. S.;

3° Le numéro du certificat d'approbation du type.

La nature, la dimension et l'emplacement de ces marques d'origine et de garantie doivent être soumis à l'approbation en même temps que le type qu'elles définissent.

Art. 5. — Les dispositions figurant aux articles 2, 3 et 4 ci-dessus sont applicables aux pare-brise des véhicules neufs mis en circulation à partir du 1er octobre 1952.

Fait à Paris, le 2 août 1951.

ANTOINE PINAY.

Modification des taxes maximum d'établissement concernant la gare routière publique de voyageurs de Roanne.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'ordonnance n° 45-2497 du 24 octobre 1945 sur les gares routières publiques de voyageurs;

Vu le décret n° 48-450 du 16 mars 1948 approuvant un cahier des charges général et un cahier des charges particulier type pour la concession des gares routières publiques de voyageurs et notamment son article 34;

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 1949 portant approbation de l'acte de concession et du cahier des charges particulier;

Vu la demande formulée le 26 avril 1950 par le président de la chambre de commerce de Roanne en vue d'obtenir le relèvement des taxes maximum d'établissement prévues à l'article 8 du cahier des charges particulier;

Vu la délibération du 18 mai 1950 du conseil général de la Loire donnant accord à la demande de la chambre de commerce de Roanne;

Vu l'avis du 25 juin 1951 du préfet de la Loire,

Arrête:

Article unique. — La taxe maximum d'établissement figurant à l'article 8 du cahier des charges particulier est relevée dans les conditions ci-après:

Jusqu'à 15 km: de 60 F à 90 F.
Jusqu'à 30 km: de 90 F à 135 F.
Jusqu'à 50 km: de 120 F à 180 F.
Au delà de 50 km: de 150 F à 225 F.

Fait à Paris, le 3 août 1951.

ANTOINE PINAY.

Autorisation de recrutement de personnels non titulaires au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu le décret n° 51-862 du 7 juillet 1951 relatif au recrutement des personnels des administrations et établissements publics de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1018 du 16 juin 1948 fixant le statut des agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale);

Vu la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme, — II. Aviation civile);

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951),

Arrêtent:

Art. 1er. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est autorisé à pourvoir, au profit du service de la météorologie nationale, en application des dispositions de la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 susvisée:

Quatre emplois d'agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale);

Trois emplois d'agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) en remplacement d'électromécaniciens, par application de l'article 16 du décret n° 48-1018 du 16 juin 1948;

Huit emplois d'auxiliaires de bureau mécanographes.

Pendant une durée d'un an à compter de la publication du présent arrêté, les emplois énumérés ci-dessus n'entreront pas en compte pour l'application des pourcentages fixés par l'article 1er (§ 1er) du décret du 7 juillet 1951.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé à des engagements directs que dans les conditions prévues par l'article 2 du décret du 7 juillet 1951.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur au cabinet,
ROBERT PLOT.

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté du 7 août 1950, fixant les conditions de délégation de signature du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale aux directeurs et chefs de service de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale;

Vu l'arrêté du 2 février 1951, modifiant l'article 6 de l'arrêté du 7 août 1950,

Arrête:

Article unique. — L'article 6 de l'arrêté du 7 août 1950 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

Au lieu de:

D. N. T. A.

Titulaire. — M. l'ingénieur général militaire de l'air de 2e classe Du Merle.

Suppléant. — M. l'ingénieur en chef de l'air Wetzel.

Lire:

D. N. T. A.

Titulaire. — M. l'ingénieur général militaire de l'air de 2e classe Du Merle.

Suppléant. — M. Delahaye, administrateur civil de classe exceptionnelle sous-directeur.

Fait à Paris, le 4 août 1951.

ANTOINE PINAY.

Ouverture de concours à l'institut géographique national.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 1536 du 8 avril 1941 relatif au fonctionnement de l'institut géographique national et portant statut de son personnel, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment l'article 29,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée en 1951 l'ouverture de concours extérieurs et de concours professionnels à l'institut géographique national, en vue du recrutement, par voie de concours extérieurs, de:

1° Deux élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat;
2° Deux élèves cartographes;
3° Huit adjoints techniques stagiaires.

Fait à Paris, le 5 août 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation.
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Modification à l'arrêté du 13 février 1948 créant à l'institut géographique national des commissions administratives paritaires.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment ses articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées, des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires et notamment son article 4;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et des sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires et notamment son article 4;

Vu le décret n° 51-706 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 13 février 1948 créant à l'institut géographique national des commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 51-262 du 28 février 1951 fixant les conditions d'intégration dans les corps d'adjoints administratifs de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'institut géographique national;

Vu le décret n° 51-205 du 16 février 1951 tendant à l'application à l'institut géographique national des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté du 13 février 1948, créant à l'institut géographique national des commissions administratives paritaires, sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne les catégories n° 7, chefs de groupe et commis d'ordre; n° 8, dames sténodactylographes et agents du cadre complémentaire de bureau; n° 9, personnel du service intérieur et du cadre complémentaire de service:

Art. 1er. — 7 Des adjoints administratifs; 8 Des sténodactylographes; 9 Aide-commis et employés de bureau; 10 Agents du service intérieur.

Art. 2. — La composition des commissions 7, 8, 9, 10 est fixée conformément au tableau ci-dessous:

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES	NOMBRE de représentants de l'administration.	DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
N° 7. — Adjoints administratifs, chefs de groupe..... Adjoints administratifs, classe exceptionnelle ..... Adjoints administratifs, classe unique (onze échelons)	3 titulaires. 3 suppléants.	Adjoints administratifs, chefs de groupe.....	1 titulaire. 1 suppléant.
		Adjoints administratifs, classe exceptionnelle.	1 titulaire. 1 suppléant.
		Adjoints administratifs, classe unique (onze échelons)	1 titulaire. 1 suppléant.
N° 8. — Sténodactylographes	1 titulaire. 1 suppléant.	Sténodactylographes	1 titulaire. 1 suppléant.
N° 9. — Aide-commis et employés de bureau.	2 titulaires. 2 suppléants.	Aide-commis	1 titulaire. 1 suppléant.
		Employés de bureau.....	1 titulaire. 1 suppléant.
N° 10. — Chef surveillant..... Brigadier-chef et brigadier..... Agents du service intérieur.....	2 titulaires. 2 suppléants.	Chef surveillant, brigadier-chef et brigadier.. Agents du service intérieur.....	2 titulaires. 2 suppléants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

GEORGES SEPTEMBRE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur de cabinet,

PIERRE CHAMBON.

Administration centrale.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Rancurel (Maurice), agent de 1re classe du cadre complémentaire de bureau, détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme en vue d'occuper un emploi de commis de 2e classe à l'administration centrale de ce département ministériel, est maintenu dans la même situation pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Diaquin (Raymond), adjoint technique principal des ponts et chaussées de classe exceptionnelle, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans, en vue d'occuper un emploi d'ingénieur de 1re classe, échelon exceptionnel, au service départemental de la Somme.

L'effet de cette disposition remontera au 1er janvier 1950.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Bouard (René), adjoint technique des ponts et chaussées de 3e classe, attaché au service ordinaire des ponts et chaussées du département de Seine-et-Oise, est placé en service détaché auprès du ministère de l'agriculture en vue d'effectuer un stage d'une durée minimum d'un an et maximum de trois ans avant sa nomination au grade d'ingénieur adjoint des travaux ruraux.

Cette disposition prendra effet du 1er mai 1951.

Liste des candidats admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées.

Par arrêté du 18 juillet 1951, les candidats dont les noms suivent ont été admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, à la suite du concours ouvert en 1951:

1 Aylies (Jean), Pau (1).
2 Richard (Robert), Dijon.
3 Blanchard (Pierre), Dijon.
4 Parisot (Roland), Nancy.
5 Boy (Gabriel), Paris.
6 Chaillet (Jacques), Dijon.
6 Collombet (Raymond), Nice.
8 Chateau (Franck), Bordeaux.
9 Fargeix (Robert), Clermont-Ferrand.
10 Connan (Pierre), Tunis.
10 Delmond (Pierre), Tunis.
12 Poullain (Noël), Rouen.
13 André (Pierre), Quimper.
14 Gyss (Michel), Metz.
15 Boffety (Gabriel), Saint-Etienne.
16 Arnoux (André), Périgueux.
17 Kraus (Gilbert), Nice.
18 Beguinot (Pierre), Dijon.
19 Gosset (Christian), Amiens.
20 Basset (Michel), Saint-Etienne.
21 Morales (Gaston), Casablanca.
22 Defruit (Roland), Lille.
23 Janody (Michel), Lyon.
24 Brunet (Georges), Marseille.
25 Berna (Henri), Montpellier.
26 Landry (Yves), Lille.
27 Herschkorn (Prosper), Oran.
28 Brun (Roger), Lyon.
29 Jeannin (Edmond), Dijon.
30 Moiret (André), Amiens.
31 Emont (Pierre), Dijon.
32 Guyader (Jean), Quimper.
33 Auffret (Jean), Lille.
33 Christophe (Marcel), Nancy.
35 Espérandieu (Marc), Marseille.
36 Segonds (Claude), Rodez.
37 Barastier (Jean), Dijon.
38 Dapère (Roger), Perpignan.
38 Ferrières (Pierre), Albi.
40 Gonzalez (Albert), Pau.
41 Soubra (Robert), Perpignan.
42 Larrivière (Georges), le Puy.
43 Chaintrier (Paul), Paris.
43 Gurnaud (Michel), Paris.
45 Jung (Charles), Nancy.
46 Leblanc (Pierre), Rennes.
47 Martinencq (Jacques), Tunis.
47 Passaquay (René), Annecy.
49 Martin (André), Saint-Etienne.
49 Mercier (Jean), Casablanca.
51 Jaeger (Léon), Metz.
52 Depaigne (André), Rouen.
53 Lepetit (Claude), Rouen.
54 Berlemont (Michel), Lille.
55 Brien (Jean), Périgueux.
55 Moillo (Alain), Casablanca.
57 Bordes (Jean-Pierre), Grenoble.
57 Flavigny (Guy), Paris.
59 Le Hir (Michel), Nantes.
60 Hubert (Jean), le Mans.
61 Fenzy (Espérance), Paris.
61 Pérez (Marc), Alger.
63 Koch (Lucien), Tunis.
63 Laporte (Jean), Oran.
65 Bataillon (Raymond), Clermont-Ferrand.
65 Métayer (Jean), Paris.
65 Pâté (Guy), Charleville.
65 Prévot (Michel), Paris.
69 Bes (Jean), Perpignan.
69 Tribout (Pierre), Charleville.
71 Roux (Jean Gabriel), Quimper.
72 Bergeret (Michel), Dijon.
72 Berson (Emile), Caen.
72 Ledoux (Jean), Lille.
72 Ménard (Jacques), Rodez.
72 Quero (Pierre), Rennes.
77 Roudil (Paul), Clermont-Ferrand.
78 Martin (Pierre), le Mans.
79 Defrêne (Jacques), Rouen.
79 Perré (Jean), le Puy.
81 Guillem (Pierre), Bordeaux.
82 Bayle (Lucien), Lyon.
82 Lavigne (André), Rennes.
84 Franco (Raymond), Nice.
84 Lougarre (Louis), Toulouse.
86 Bottero (Jean-Noël), Marseille.
86 Dupuy (Marcel), Rennes.
88 Esnault (René), Alger.
88 Mouret (Jacques), Paris.
88 Nicolas (Georges), Dijon.
88 Thibaudier (Francis), Oran.
92 Lozach (Michel), Rennes.
92 Pistre (Francis), Marseille.
94 Luas (André), Dijon.
94 Thomas (Jean), Marseille.
96 Gandon (Raymond), le Mans.
97 Bottaro (Bernard), Alger.
97 Dupouy (Jean-Pierre), Pau.
99 Bruchier (Guy), Poitiers.
100 Drouot (Jean), Nancy.

(1) Centres d'examen.

Nominations et affectations

Par arrêté du 3 août 1951, les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1951 pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, ont été nommés adjoints techniques stagiaires des ponts et chaussées pour compter du 1er juillet 1951 et ont reçu les affectations suivantes:

M. Aylies (Jean), Gers, service ordinaire (emploi vacant).

M. Richard (Robert), Haute-Marne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Blanchard (Pierre), Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Parisot (Roland), service du canal de la Marne au Rhin (emploi vacant).

M. Boy (Gabriel), Hautes-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).

M. Chaillet (Jacques), Doubs, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Bernaud, nommé à un autre poste.

M. Collombet (Raymond), Var, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Mallet, nommé à un autre poste.

M. Chateau (Franck), Lot-et-Garonne, service ordinaire, en remplacement de M. Jalabert, affecté à un autre service.

M. Fargeix (Robert), Cantal, service ordinaire (emploi vacant).

M. Connan (Pierre), Tunisie, service détaché.

M. Delmond (Pierre), Lot, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Cuquel, appelé à d'autres fonctions.

M. Poullain (Noël), Seine-Inférieure, service maritime (emploi vacant).

M. André (Pierre), Loire-Inférieure, service maritime, en remplacement de M. Joubert, nommé à un autre poste.

M. Gyss (Michel), Moselle, service ordinaire (emploi vacant).

M. Boffety (Gabriel), Lozère, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Tichit, appelé à d'autres fonctions.

M. Arnoux (André), Dordogne, service ordinaire, en remplacement de M. Baché, nommé à un autre poste.

M. Kraus (Gilbert), Hautes-Alpes, service ordinaire (emploi vacant).

M. Beguinot (Pierre), Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Gosset (Christian), Pas-de-Calais, service ordinaire, en remplacement de M. Gossard, nommé à un autre poste.

M. Basset (Michel), Vaucluse, service ordinaire (emploi vacant).

M. Morales (Gaston), Maroc, service détaché.

M. Defruit (Roland), voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (emploi vacant).

M. Janody (Michel), Seine-et-Oise, service ordinaire (emploi vacant).

M. Brunet (Georges), Isère, service ordinaire, emploi vacant.

M. Berna (Henri), Lot, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Roche, nommé à un autre poste.

M. Landry (Yves), Nord, service maritime (emploi vacant).

M. Herschkorn (Prosper), Algérie, service des travaux publics (service détaché).

M. Brun (Roger), Ain, service ordinaire (emploi vacant).

M. Jeannin (Edmond), service central d'études techniques à Paris (emploi vacant).

M. Moiret (André), Pas-de-Calais, service maritime (emploi vacant).

M. Emont (Pierre), Doubs, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Colin, appelé à une autre affectation.

M. Guyader (Jean), Loire-Inférieure, 3e circonscription électrique à Nantes (emploi vacant).
M. Auffrey (Jean), service navigation Belgique-Paris-Est (emploi vacant).
M. Christophe (Marcel), Meurthe-et-Moselle, service ordinaire (emploi vacant).
M. Esperandieu (Marc), Marne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Segonds (Claude), Aveyron, service ordinaire.
M. Barastier (Jean), Côte-d'Or, service ordinaire (emploi vacant).
M. Dapere (Roger), Pyrénées-Orientales, service ordinaire (emploi vacant).
M. Ferrieres (Pierre), Vienne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Gonzalez (Albert), Basses-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).
M. Soubra (Robert), Loir-et-Cher, service ordinaire (emploi vacant).
M. Larriviere (Georges), Haute-Loire, service ordinaire (emploi vacant).
M. Chaintrier (Paul), Aisne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Gurnaud (Michel), Territoire de Belfort, en remplacement de M. Mathieu, nommé à un autre poste.
M. Jung (Charles), Vosges, service ordinaire (emploi vacant).
M. Leblanc (Pierre), Orne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Martinenq (Jacques), Tunisie, service des travaux publics, service détaché.
M. Passaquay (René), Haute-Saône, service ordinaire (emploi vacant).
M. Martin (André), Cher, service ordinaire (emploi vacant).
M. Mercier (Jean), Maroc, service des travaux publics, service détaché.
M. Jaeger (Léon), Moselle, service ordinaire (emploi vacant).
M. Depaigne (André), Manche, service ordinaire (emploi vacant).
M. Lepetit (Claude), Seine-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).
M. Berlemont (Michel), Nord, service ordinaire (emploi vacant).
M. Brieu (Jean), Haute-Vienne, service ordinaire, en remplacement de M. Fouilloux, nommé à un autre poste.
M. Moillo (Alain), Maroc, service des travaux publics, service détaché.
M. Flavigny (Guy), Oise, service ordinaire, bureau d'études de l'arrondissement Sud-Est, en remplacement de M. Deraime, nommé à un autre poste.
M. Le Hur (Michel), Morbihan, service ordinaire (emploi vacant).
M. Fenzy (Espérance), Eure-et-Loir, service ordinaire, en remplacement de M. Tironneau, nommé à un autre poste.
M. Perez (Marc), Algérie, service des travaux publics, service détaché.
M. Koch (Lucien), Tunisie, service des travaux publics, service détaché.
M. Laporte (Jean), Algérie, service des travaux publics, service détaché.
M. Bataillon (Raymond), Creuse, service ordinaire (emploi vacant).
M. Métayer (Jean), Seine-et-Oise, service ordinaire (emploi vacant).
M. Pate (Guy), Ardennes, service ordinaire, en remplacement de M. Lambert, affecté à un autre poste.
M. Prévot (Michel), Seine, service ordinaire (emploi vacant).
M. Bès (Jean), Loir-et-Cher, service ordinaire (emploi vacant).
M. Roux (Jean-Gabriel), Loire-Inférieure, service maritime, remplacement numérique de M. Trayaux, nommé à un autre poste.
M. Bergeret (Michel), Ardennes, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Deblaye, affecté à un autre poste.
M. Berson (Emile), Orne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Ledoux (Jean), voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (emploi vacant).
M. Ménard (Jacques), Seine-et-Marne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Quero (Pierre), Côtes-du-Nord, service ordinaire, en remplacement de M. Le Boubennec, nommé à un autre poste.
M. Roudil (Paul), Lozère, service ordinaire, en remplacement de M. Calmette, nommé à un autre poste.
M. Martin (Pierre), Calvados, service ordinaire (emploi vacant).
M. Defrene (Jacques), Seine-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).
M. Perre (Jean), Cher, service ordinaire (emploi vacant).
M. Guillem (Arnaud), Indre-et-Loire, bureau arrondissement, service ordinaire (emploi vacant).
M. Bayle (Lucien), Ain, service ordinaire (emploi vacant).
M. Lavigne (André), Pas-de-Calais, service ordinaire (emploi vacant).
M. Franco (Raymond), Oise, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Liard, nommé à un autre poste.
M. Lougarre (Louis), navigation du Rhin à Strasbourg, en remplacement numérique de M. Robion, nommé à un autre poste.
M. Bottero (Jean-Noël), Bouches-du-Rhône, service ordinaire (emploi vacant).
M. Dupuy (Marcel), Manche, service maritime (emploi vacant).
M. Esnoult (René), Algérie, service des travaux publics, service détaché.
M. Mouret (Jacques), Seine, service ordinaire (emploi vacant).
M. Nicolas (Georges), service de la navigation du Rhin, en remplacement numérique de M. Bockstaller, nommé à un autre poste.
M. Thibaudier (Francis), Algérie, service des travaux publics (emploi vacant).
M. Lozach (Michel), Eure-et-Loir, service ordinaire (emploi vacant).
M. Pistre (Francis), Aisne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Luas (André), Saône-et-Loire, service ordinaire, à Paris (emploi vacant).
M. Thomas (Jean), service central d'études techniques, à Paris (emploi vacant).
M. Gandon (Raymond), Sarthe, service des bases aériennes (emploi vacant).
M. Bottaro (Bernard), Algérie, service des travaux publics, service détaché.
M. Dupouy (Jean-Pierre), Deux-Sèvres, service ordinaire (emploi vacant).
M. Bruchier (Guy), Vienne, service ordinaire (emploi vacant).
M. Drouot (Jean), Meurthe-et-Moselle, service ordinaire (emploi vacant).

La nomination des candidats n'ayant pas déjà la qualité de fonctionnaire, est prononcée sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que les intéressés sont indemnes de toute affection tuberculeuse (application de l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut général des fonctionnaires, en ce qui concerne l'admission aux emplois publics).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 7 août 1951 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Balland, vice-président de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française (section de Fort-Lamy), est nommé, sur sa demande, président de chambre de la cour d'appel d'Abidjan (poste créé).

M. Detournel, vice-président de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé président de chambre de la cour d'appel de Dakar, en remplacement de M. Bories, appelé à d'autres fonctions.

M. Guillot, président du tribunal de 1re classe de Dakar, est nommé président de la chambre de Bamako de la cour d'appel de Dakar (poste transformé).

MM. Facdouel et Saint-Prix, conseillers à la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, sont nommés conseillers à la chambre de Bamako de la cour d'appel de Dakar (postes transformés).

M. Vidil, conseiller à la cour d'appel de Tananarive, est nommé, sur sa demande, conseiller à la cour d'appel d'Abidjan (poste créé).

M. Emmanuelli, conseiller à la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé conseiller à la cour d'appel d'Abidjan (poste créé).

M. Ferrière, président du tribunal supérieur d'appel du Cameroun, est nommé, sur sa demande, conseiller à la cour d'appel de Yaoundé (poste créé).

M. Tchernonog, conseiller à la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé, sur sa demande, conseiller à la cour d'appel de Yaoundé (poste vacant).

M. Vally, président du tribunal de 2e classe de Bamako, est nommé conseiller à la cour d'appel de Tananarive, en remplacement de M. Vidil, appelé à d'autres fonctions.

M. Jean-Marie, président du tribunal de Diégo-Suarez, président de 2e classe à titre personnel, est nommé conseiller à la chambre de Bamako de la cour d'appel de Dakar (poste créé).

M. Jouillat, président du tribunal de 2e classe de Tananarive, est nommé conseiller à la cour d'appel de Tananarive (poste créé).

Décret du 7 août 1951 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Lajoum, président du tribunal de 3e classe de Lomé, est nommé président de 2e classe à titre personnel audit tribunal.

M. Ricci, vice-président du tribunal de 2e classe de Tananarive, est nommé président audit tribunal, en remplacement de M. Jouillat, appelé à d'autres fonctions.

M. Barb, président du tribunal de 3e classe de Majunga, est nommé président de 2e classe à titre personnel audit tribunal.

M. Belfer, président du tribunal de Bobo-Dioulasso, est nommé président du tribunal de 2e classe de Yaoundé (poste créé).

M. Berlaud, président de 3e classe du tribunal de Fort-Lamy, est nommé président de 2e classe audit tribunal.

M. Haag (Charles), président du tribunal de Pointe-Noire, est nommé président du tribunal de 2e classe de Bamako, en remplacement de M. Vally, appelé à d'autres fonctions.

M. Le Marquand, président du tribunal de Papeete, est nommé vice-président du tribunal de 2e classe de Tananarive, en remplacement de M. Ricci, appelé à d'autres fonctions.

M. Arrighi, juge au tribunal de 1re classe de Dakar, est nommé président du tribunal de 2e classe de Douala (poste créé).

M. Cazal, juge au tribunal supérieur d'appel de la Nouvelle-Calédonie, est nommé président du tribunal de 2e classe de Pondichéry, en remplacement de M. Geslin, appelé à d'autres fonctions.

M. Ferjus, président du tribunal de Fianarantsoa, est nommé juge d'instruction au tribunal de 1re classe de Dakar (poste vacant).

M. Ponnou-Delaffon, juge au tribunal supérieur d'appel du Cameroun, est nommé juge au tribunal de 1re classe de Dakar, en remplacement de M. Arrighi, appelé à d'autres fonctions.

M. Bourdin, juge au tribunal supérieur d'appel du Cameroun, est nommé président du tribunal de 3e classe de Caroua (poste créé).

M. Benglia, juge de paix à compétence étendue de Fort-Dauphin, est nommé président du tribunal de 3e classe de Fianarantsoa, en remplacement de M. Ferjus, appelé à d'autres fonctions.

M. Dupré de Pomarède, juge d'instruction au tribunal de Tananarive, est nommé président du tribunal de 3e classe de Diégo-Suarez, en remplacement de M. Jean-Marie, appelé à d'autres fonctions.

M. Edwige-Verge, juge de paix à compétence étendue de Morondava, est nommé président du tribunal de 3e classe de Bobo-Dioulasso, en remplacement de M. Belfer, appelé à d'autres fonctions.

M. Le Roux, juge de paix à compétence étendue de Ralatea, est nommé président du tribunal de 3e classe de Papeete, en remplacement de M. Le Marquand, appelé à d'autres fonctions.

M. Maba, juge de paix à compétence étendue de Port-Gentil, est nommé président du tribunal de 3e classe de Pointe-Noire, en remplacement de M. Haag, appelé à d'autres fonctions.

M. Romeyer, juge de paix à compétence étendue de Caroua (poste supprimé), est nommé juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Bouako, en remplacement de M. Donzeau, appelé à d'autres fonctions.

M. Bouquety, juge au tribunal de Brazzaville, est nommé juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Morondava, en remplacement de M. Edwige-Verge, appelé à d'autres fonctions.

M. Donnais, substitut de 2e classe à la suite dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Raïatea, en remplacement de M. Le Roux, appelé à d'autres fonctions.

M. Mangin, substitut de 2e classe à la suite dans le ressort du tribunal supérieur d'appel du Cameroun, est nommé juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Fort-Dauphin, en remplacement de M. Benglia, appelé à d'autres fonctions.

M. Maugein, substitut de 2e classe à la suite dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Port-Gentil, en remplacement de M. Maba, appelé à d'autres fonctions.

M. Guy, juge au tribunal de 2e classe de Tananarive est nommé juge d'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Dupré de Pomarède, appelé à d'autres fonctions.

M. Ortholland, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé juge au tribunal de 2e classe de Tananarive, en remplacement de M. Guy, appelé à d'autres fonctions.

M. Dorwling-Carter, juge au tribunal de Diégo-Suarez, est nommé juge au tribunal de Tamatave (poste vacant).

M. Ottavy, juge de paix à compétence étendue d'Edea, est nommé juge au tribunal de 2e classe de Yaoundé (poste créé).

M. Lessous, juge de 3e classe au tribunal de Fort-Lamy, est nommé juge de 2e classe audit tribunal.

M. Michel, juge au tribunal de Kaolak, est nommé juge de 2e classe à titre personnel audit tribunal.

M. Darhigrand, juge de 3e classe au tribunal de Douala, est nommé juge de 2e classe audit tribunal.

M. Mannent, juge au tribunal de Saint-Louis, est nommé juge de 2e classe à titre personnel audit tribunal.

M. de Nobili, juge de paix à compétence étendue d'Abengourou, est nommé juge au tribunal de 3e classe de Bobo-Dioulasso, en remplacement de M. Lubin, appelé à d'autres fonctions.

M. Baccard, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de N'Zerekoro (poste créé).

M. Denat, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Podor (poste créé).

M. Justet, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé juge au tribunal de 3e classe de Djibouti (poste créé).

M. Cezac, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe d'Abengourou, en remplacement de M. de Nobili, appelé à d'autres fonctions.

M. Dufour, juge de paix à compétence étendue de Natié, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Seguela (poste créé).

M. Hourtoulle, juge suppléant au tribunal de Papeete, est nommé juge au tribunal de 3e classe de Diégo-Suarez, en remplacement de M. Dorwling-Carter, appelé à d'autres fonctions.

M. Danican, juge de paix à compétence étendue de Ngaoundéré, est nommé juge au tribunal de 3e classe de Garoua (poste créé).

M. Gérard, juge de paix à compétence étendue de Kribi, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe d'Edéa, en remplacement de M. Ottavy, appelé à d'autres fonctions.

M. Jurey, juge suppléant au tribunal de Djibouti, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Khorogo (poste créé).

M. Imbard, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Sokoda (poste créé).

M. Leperlier, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, est nommé juge de paix à compétence étendue de Tahoua (poste créé).

M. Pautrat, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Man (poste créé).

M. Pierron, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Bangassou (poste créé).

M. Sinnassamy, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de Bozoum (poste créé).

Décret du 7 août 1951 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951:

M. Linval, avocat général près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française (section de Fort-Lamy), est nommé, sur sa demande, avocat général près la cour d'appel de 1re classe de Dakar, en remplacement de M. Trognon, appelé à d'autres fonctions.

M. Sinoir, substitut du procureur général près la cour d'appel de Madagascar, est nommé avocat général près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française (section de Fort-Lamy), en remplacement de M. Linval, appelé à d'autres fonctions.

M. Andrew, substitut du procureur général près la cour d'appel de Madagascar, est nommé avocat général près la cour d'appel d'Abidjan (poste créé).

M. Billaud, substitut du procureur général près la cour d'appel de Dakar, est nommé procureur de la République près le tribunal de 1re classe de Dakar (poste transformé).

M. Blin, procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de 1re classe du Cameroun (poste supprimé), est nommé, sur sa demande, substitut du procureur général près la cour d'appel de Dakar, en remplacement de M. Billaud, appelé à d'autres fonctions.

M. Sabot, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Tananarive, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Tananarive, en remplacement de M. Benhabyles, appelé à d'autres fonctions.

M. Cadore, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Bamako, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Dakar (chambre de Bamako) (poste créé).

M. Delamotte, procureur de la République près le tribunal de Grand-Bassam, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel d'Abidjan (poste créé).

M. de Ravel d'Esclapon, procureur de la République de 2e classe près le tribunal de Dakar (poste transformé), est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Yaoundé (poste créé).

M. Le Camus, procureur de la République près le tribunal de Tamatave, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Dakar (chambre de Bamako) (poste créé).

M. Recoulin, procureur de la République près le tribunal de Pondichéry, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel d'Abidjan (poste créé).

M. Barnizaud, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Conakry, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Yaoundé (poste créé).

M. Roche, procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Tananarive, en remplacement de M. Sinoir, appelé à d'autres fonctions.

M. Gaillard, procureur de la République près le tribunal de Cotonou, est nommé procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de 2e classe de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Roche, appelé à d'autres fonctions.

M. Waddy, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Kaolack, est nommé procureur de la République de 2e classe, à titre personnel, près dudit tribunal.

M. Lorenzi, procureur de la République près le tribunal de Majunga, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Pondichéry, en remplacement de M. Recoulin, appelé à d'autres fonctions.

M. Savidan, procureur de la République près le tribunal de Bobo-Dioulasso, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Douala (poste vacant).

M. Marie-Nelly, substitut du procureur de la République près le tribunal de Dakar, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Conakry, en remplacement de M. Barnicaud, appelé à d'autres fonctions.

M. Bogat, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Saint-Louis, est nommé procureur de la République de 2e classe, à titre personnel, près dudit tribunal.

M. Ehrhard, procureur de la République près le tribunal de Niamey, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Yaoundé (poste créé).

M. Persinette-Gautrez, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Pointe-Noire, est nommé procureur de la République de 2e classe, à titre personnel, près dudit tribunal.

M. Cazalou, procureur de la République près le tribunal de Karikal, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Tamatave, en remplacement de M. Le Camus, appelé à d'autres fonctions.

M. Laure, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Fort-Lamy, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Tananarive, en remplacement de M. Sabot, appelé à d'autres fonctions.

M. Drouhet (Rougeuil), procureur de la République de 3e classe détaché au ministère de la France d'outre-mer pour servir à l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé procureur de la République de 2e classe et est maintenu en détachement.

M. Saint-Félix, substitut du procureur de la République de Dakar, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Grand-Bassam, en remplacement de M. Delamotte, appelé à d'autres fonctions.

M. Journiac, juge de paix à compétence étendue de Yaoundé (poste supprimé), est nommé procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Garoua (poste créé).

M. Donzeau, juge de paix à compétence étendue de Bouaké, est nommé procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Bobo-Dioulasso, en remplacement de M. Savidan, appelé à d'autres fonctions.

M. Deroure, substitut de 2e classe à la suite au tribunal de Nouméa, est nommé substitut de 2e classe titulaire près dudit tribunal (poste vacant).

M. Combes, substitut du procureur de la République près le tribunal de Douala (poste transformé), est nommé substitut de 2e classe près dudit tribunal.

M. Micouin, juge de 3e classe en service détaché au ministère de la France d'outre-mer, est nommé, sur sa demande, substitut de 2e classe, et est maintenu en détachement.

M. Lubin, juge au tribunal de 3e classe de Bobo-Dioulasso, est nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Ziguinchor, en remplacement de M. Briand, appelé à d'autres fonctions.

M. Renaud, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé substitut de 3e classe près le tribunal de Djibouti (poste créé).

M. Boquien, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Fianarantsoa (poste créé).

M. Peyronnier, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Tuléar (poste créé).

M. Petit (René), juge suppléant en service détaché au ministère de la France d'outre-mer, est nommé substitut de 3e classe et est maintenu en détachement.

M. Vila, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Diégo-Suarez (poste créé).

Décret du 7 août 1951 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951:

M. Floch (Guy), candidat signalé à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Garoua (poste créé).

M. Benech, avocat, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Saint-Louis, en remplacement de M. Frevol, décédé.

Décret du 7 août 1951 portant réintégration et reclassement d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951:

Est rapporté le décret du 28 juillet 1942 susvisé portant révocation de M. Mace en qualité de juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Saint-Pierre et Miquelon.

M. Mace est reclassé au 9e degré à compter du 13 août 1943 et au 6e degré à compter du 4 mai 1949.

M. Mace est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Bamako, en remplacement de M. Cadore, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 7 août 1951 portant nomination d'un greffier en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951, M. Abancourt, greffier de la justice de paix du Moule (Guadeloupe), en position de détachement pour servir en Afrique occidentale française, est nommé, sur sa demande, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 3e classe de Tabou (poste vacant).

Décret du 7 août 1951 portant nominations de greffiers en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951:

M. Servain, greffier de la justice de paix à compétence ordinaire de Basse-Terre, en service détaché au Cameroun, est nommé, pour les besoins du service, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 3e classe de N'Goundéré (poste vacant).

M. Wetley, greffier de justice de paix à compétence ordinaire de Saint-Denis, est nommé, sur sa demande, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 3e classe de Kribi (poste vacant).

Décret du 7 août 1951 portant nominations de greffiers en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951:

M. Tamby, greffier en chef du tribunal de 3e classe de Karikal, est nommé greffier en chef du tribunal supérieur d'appel des Etablissements français dans l'Inde, en remplacement de M. Aroul, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Moutou, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 3e classe de Mahé, est nommé greffier en chef du tribunal de 3e classe de Karikal, en remplacement de M. Tamby, appelé à d'autres fonctions.

M. Caillard, commis greffier principal de 1re classe des services judiciaires des Etablissements français dans l'Inde, est nommé greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 3e classe de Mahé, en remplacement de M. Moutou, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 7 août 1951 portant nominations de greffiers en chef des territoires d'outre-mer.

Par décret en date du 7 août 1951:

M. Varlet, greffier en chef du tribunal de première instance de 3e classe de Bangui, est nommé greffier en chef de la cour d'appel de Brazzaville, en remplacement de M. Lefort, admis à la retraite.

M. Chérubin (Henri), greffier en chef du tribunal de première instance de 3e classe de Fort-Lamy, est nommé, sur sa demande, greffier en chef du tribunal de première instance de 3e classe de Bangui, en remplacement de M. Varlet, appelé à d'autres fonctions.

Nombre d'ingénieurs élèves et d'élèves réguliers à admettre à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1951-1952.

Par arrêté en date du 2 août 1951, le nombre total d'élèves à admettre à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1951-1952, tant en qualité d'ingénieurs élèves qu'en qualité d'élèves réguliers, a été fixé à 50.

Le nombre maximum des ingénieurs élèves a été fixé à 25.

Le nombre maximum d'élèves réguliers a été fixé à 25.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté du 11 juillet 1951, il est ouvert au ministre du travail et de la sécurité sociale en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948 un crédit spécial s'élevant à la somme de 84.736 F, montant d'une nouvelle créance constatée sur cet exercice.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale est autorisé à ordonnancer cette créance sur le chapitre spécial ouvert au budget du travail et de la sécurité sociale pour les dépenses d'exercices clos.

Homologation d'une presse utilisée pour le travail du cuir et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour les ouvriers pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 24 février 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses utilisées pour le travail du cuir et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 3, 5 (§ 1er), 6 et 8 de la décision du 24 février 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses utilisées pour le travail du cuir, fait l'objet d'une homologation définitive la presse à découper le cuir construite par les établissements Lapipe et Wittmann, 39, rue Saint-Fargeau, à Paris (20e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 76 - 1608 - D 751. — Presse dont le coulisseau fonctionne en une seule phase: capacité de frappe, 8 tonnes; course du coulisseau, 34 mm.; nombre de coups minute, 21.

Cette presse est équipée d'une cage fixe homologuée provisoirement jusqu'au 1er juillet 1952 sous le numéro suivant:

N° 76 - 1608 *bis* - P 751.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs protecteurs et des dispositifs protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation, ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 novembre 1950.

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1951.

PAUL BACON.

Homologation de dispositifs de sécurité pour machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour les ouvriers pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 (§ 1er), 3, 7, 13 et 15 de la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc, fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er août 1953 le dispositif de sécurité pour mélangeurs et broyeurs d'une puissance inférieure à 200 CV permettant l'arrêt de la machine, l'intervention simultanée d'un système de freinage électronique sans débrayage et l'inversion de marche temporisée, construit par les établissements Lescuyer-Villeneuve, à Bléré (Indre-et-Loire), enregistré sous le numéro suivant:

N° 7 - 1609 - T. 851

Art. 2. — En exécution des articles 2 (§ 3°), 3, 13 et 15 de la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc, fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er août 1953 le dispositif de sécurité pour mélangeurs d'une puissance inférieure à 200 CV commandant l'arrêt de la machine et l'intervention simultanée d'un système de freinage sans débrayage et sans renversement de marche, construit par les établissements Olier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) enregistré sous le numéro suivant:

N° 8 - 1610 - T. 851: type n° 4.

Art. 3. — En exécution des articles 2 (§ 3°) 3, 7, 13 et 15 de la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc, fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er août 1953 le dispositif de sécurité pour mélangeurs et broyeurs d'une puissance inférieure à 200 CV commandant l'arrêt de la machine et l'intervention simultanée d'un système de freinage électro-magnétique sans débrayage et sans renversement de marche, construit par les établissements Valette et Garreau, 10, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, à Vichy (Allier), enregistré sous le numéro suivant:

N° 410 - 1611 - T. 851.

Art. 4. — En exécution des articles 2 (§ 3°), 3, 8, 13 et 15 de la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc, fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er août 1953 le dispositif de sécurité pour calandres d'une puissance inférieure à 200 CV commandant l'arrêt de la machine et l'intervention simultanée d'un système de freinage électro-magnétique sans débrayage construit par les établissements Olier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), enregistré sous le numéro suivant:

N° 8 - 1612 - T. 851: type n° 2672.

Art. 5. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de machines équipées avec des dispositifs de protection visés par la présente décision doivent soumettre ces machines au ministère du travail et de la sécurité sociale afin de permettre à la commission d'homologation de se prononcer sur les modalités d'application à ces machines des dispositions de la décision du 15 mars 1950.

Art. 6. — A compter de la publication de la présente décision d'homologaion, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs de protection conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par arrêté.

Art. 8. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1951.

PAUL BACON.

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 août 1951, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient survenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1952.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue Florimond, à Saint-Quentin.

11 Coopérative picarde du bâtiment, 21, rue de Picardie, à Saint-Quentin.

ALPES (HAUTES-)

4 Boisalpes, ameublement, agencement, décoration, à Pont-du-Fossé.

ALPES-MARITIMES

12 Entreprise générale Le Travail, villa Graziosa, rue de Cannes, le Cannet.
16 Travaux publics de France, 37, avenue du Maréchal-Foch, Nice.
18 Les Ateliers Dam, décoration et agencement de la Méditerranée, 20, avenue des Anglais, à Cannes.

ARDECHE

3 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, à Bourg-Saint-Andéol (correspondance: 1, rue Juramy, à Marseille).

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting, usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.
4 Coopérative ouvrière millavoise du bâtiment, 39, avenue Gambetta, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

8 Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, Marseille.
19 Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, Marseille; bureaux: 24, rue Edouard-de-Langlade, Marseille.
28 Sud-Travaux (bâtiment), 4, cours Pierre-Puget, Marseille.
31 La Concorde (constructions et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille.
33 Plomberie, zinguerie et ferblanterie du Sud-Est, 35, rue des Phocéens, à Marseille.
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
54 C. O. C. I. (coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille.
57 Proceram, manufacture de faïence, route de Baudinard, Aubagne; correspondance: 21, cours Lieutaud, à Marseille.
58 C. O. M. A. D. (coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration), 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
64 Entreprise de peinture Laurens, 19, rue Aldebert, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et de travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis, 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
72 Société coopérative ouvrière moderne d'entreprise, route de Marseille, à Martigues.
75 Coopérative ouvrière de Marseille et Provence « Coopécarma », carrelages, mosaïques, revêtements, 4, place de la Bourse, à Marseille.
76 Omnium sanitaire, entreprise générale, 51, rue Jacques-Hébert, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 177, route Nationale de Saint-Louis à Marseille.
80 Coopérative provençale d'entreprise de peinture et de tous travaux maritimes, 78, boulevard Baille, à Marseille; bureaux: 37, rue des Phocéens, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment, 42, boulevard de la Barnière, Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.

CANTAL

1 Union ouvrière (bâtiment et travaux publics), route des Camisières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse (bâtiment et travail des granits), route d'Auray, à Neuville-Vire.
7 La Fraternelle (menuiserie, charpente), 31, rue de Paris, à Lisieux.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Cotigny, la Rochelle.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne (bâtiment et travaux publics), à la Clarté-Ploumanach.
7 Entreprise générale du bâtiment et des travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, boulevard Carnot, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.
7 Entreprise générale du bâtiment, route de Limoges, à la Souterraine.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

4 Coopérative montillienne du bâtiment, 25, rue Maurice-Mayer, à Montélimar.

EURE-ET-LOIR

1 La Construction de Paris (ballastières et carrières), les Pins, à Saumeray.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55-57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture, vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
10 La Fourmilière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics Kérellé, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, 2, rue Carnot, à Brest.
20 La Laborieuse, plâtrerie, carrelage, 165, rue de Verdun, à Brest-Saint-Marc.

GARONNE (HAUTE-)

10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement, miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des Peintres, 40, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch-Saint-Agne, à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse, bureaux 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise, bâtiment et travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.

46 Le Fer, serrurerie sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

4 La Charpenterie bordelaise, 21-23, rue Beck, à Bordeaux.
9 Coopérative des bois, 2, rue Villedieu, à Bordeaux.
13 L'Entreprise générale, à Hourtin.
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

HERAULT

13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Serane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa « Val Maric », avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE.

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue Mauconseil, à Rennes.
7 L'Avenir carrières, à Louvigné-du-Désert.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
23 Le Bâtiment moderne, rue des Ecoles, à Dinard.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 12, quai Richemont, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie, serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, avenue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
32 Entreprise coopérative générale de peinture, 5, rue Saint-Michel, à Rennes.
34 Coopérative de plâtrerie, 72, rue de Paris, à Rennes.

INDRE

4 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poelier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Société ouvrière des grands travaux du Centre, travaux publics et particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISERE

1 Société industrielle des tailleurs de pierre et carriers, à Montalieu-Vercieu.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 37, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFERIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue de La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, le Pouliguen.
12 La Construction moderne, bâtiment, rue des Platanes, la Pilotière, Nantes.
13 Les Ouvriers du bâtiment réunis, villa Juana, avenue Jeanne-d'Arc, Saint-Brévin-les-Pins.

LOIRET

4 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, Reims. Correspondance à Tagnon (Ardennes).

MARNE (HAUTE-)

1 Volontés 1945, bâtiment, 1, rue Jean-Gouthière, à Chaumont.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, Rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiments et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun; bureaux: 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

3 Morbihan bâtiment et travaux publics, avenue Kesler-Devillers, à Lanester.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 195, rue de la Mitterie, à Lommelès-Lille; bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
33 Coopérative ouvrière de construction et de réparation de bateaux, 9, digue du Canal, à Cambrai.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Chateaubriand, à Lille.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente Comec, 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.
42 La Construction économique lilloise, 4, rue Gounod, à Lille.

OISE

4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Construction de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frevent.
13 Construction coopérative Equihem-le Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, le Portel.
17 La Wimereusienne, bâtiment et travaux publics, rue du Vieux-port, à Wimereux.

PUY-DE-DOME

7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Ballainvilliers, à Clermont-Ferrand.

PYRENEES (HAUTES-)

2 L'Avenir barégeois, travaux publics, à Luz-Saint-Sauveur.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 23, rue Brûlée, à Strasbourg.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 44 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-Zingueurs réunis, 171, rue Duguesclin, à Lyon.
25 Le Roc, construction et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne
28 Association tpographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne, bureaux 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers peintres réunis, 83, rue Vauban, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
37 La Lyonnaise, menuiserie, 1, rue des Teinturiers, à Lyon.
41 Verrerie de Vénissieux, à Vénissieux.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.

SARTHE

4 Société coopérative ouvrière du bâtiment de l'Ouest, 57 *bis*, rue Montoise, le Mans.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, rue du Faubourg-de-la-Madeleine, à Moutiers.

SEINE — PARIS

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers de Paris, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision, 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprise stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, Paris (13e).
30 L'Abeille peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, Paris (4e).
42 Le Chauffage moderne, 55, rue des Vignoles, à Paris (20e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, Paris (4e).
52 Le Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, Paris (15e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, Paris (11e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, Paris (11e).
65 La Moderne, travaux publics, 166, rue du Château-des-Rentiers, Paris (13e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, Paris (4e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, Paris (18e).
106 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse, annexe Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 89-91, rue Pelleport, Paris (20e); bureaux, 327, rue de Belleville, Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 21, rue Labrouste, Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, Paris (11e).
134 Urbaine Carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, Paris (17e).
179 Le Parquet et tout le travail du bois, 5, rue Bourgon, Paris (13e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 41, rue Edmond-Roger, Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 166, rue de l'Abbé-Groult, Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de Mouzaïa, Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, Paris (10e).
213 A. T. O. S. Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, Paris (18e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e). Bureaux: 49, rue du 20e-Corps-Américain, à Metz (Moselle).
225 Aux Nettoyeurs, encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, Paris (11e).
232 Les Ouvriers paveurs, 4, rue Robert-Estienne, Paris (8e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 217, rue de Vaugirard, Paris (15e).
236 Le Bâtiment et voies ferrées, 57, avenue Michel-Bizot, Paris (12e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 41, rue de Provence, à Paris (9e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e). Bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
254 Paris-Peinture, 58, rue des Alouettes, à Paris (19e).
257 Les Pierres de France, 60, rue de Provence, Paris (9e).
258 Société centrale d'études et constructions, 161 *bis*, rue Marcadet, Paris (18e).
273 La Renove Peinture, 15, rue Pierre-Gourdault, Paris (13e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, Paris (12e).
275 La Seine, bâtiment et travaux publics, 1, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

SEINE — COMMUNES

11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
31 Les Maçons parisiens, 165-167, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, Saint-Mandé.
45 Le Carrelage, 90, boulevard de Vanves, Châtillon-sous-Bagneux.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment, 88, avenue Gallieni, à Villemomble.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge; correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 13-15, rue Godefroy, à Saint-Ouen.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémard, Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des huissiers, Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A. Coussins, sièges à ressort, 31-33-35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Chevillard, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois; bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 Union-Travaux, 121, rue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
130 La Productive du bâtiment France et colonies, 37, rue de Châtillon, à Clamart.
131 Monteurs-levageurs entreprise de montage de charpente et manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.

SEINE-ET-OISE

4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 1, avenue Albert-Thomas, à Livry-Gargan.
27 La Familiale, entreprise générale, 7, avenue des Bleuets, à Ablon; correspondance: 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
34 Les Peintres-vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mandres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.

SEINE-INFERIEURE

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
13 Larogeray, bâtiment, 84, rue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SOMME

3 Serrurerie picarde, 17, rue de Metz, à Amiens.
4 Société l'Espérance, charpente menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
2 Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiment et de transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis, Labor, 53, rue Léon-Cure, à Corbie.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, Amiens.

VAR

1 Société coopérative ouvrière d'entreprises méditerranéennes, 49, rue Gimelli, à Toulon.
9 Société varoise d'entreprises générales, chemin de la Colette, à Toulon.
10 Entreprise méridionale de travaux publics et de bâtiment, villa Le Bosquet, rue Brusquet, à Toulon.

VAUCLUSE

7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VENDEE

1 Société ouvrière de constructions, 51 *bis*, rue Beauséjour, les Sables-d'Olonne.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 5, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
15 Ateliers d'art du Centre, fabrique de meubles, 18, rue François-Chénieux, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvandière, à Limoges.

YONNE

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
7 Hygiène et Confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 août 1951, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931, relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient intervenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1952.

AIN

3 Imprimerie coopérative, 5, rue Littré, à Bourg-en-Bresse.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise du bâtiment, 25, rue Florimond, à Saint-Quentin.
7 L'Espoir, imprimerie, 56, rue Camille-Desmoulins, à Guise.
11 Coopérative picarde du bâtiment, 21, rue de Picardie, à Saint-Quentin.

ALLIER

1 Imprimerie ouvrière montluçonnaise, 1, rue Saint-Jean, à Montluçon.

ALPES (HAUTES-)

4 Boisalpes, ameublement, agencement, décoration, à Pont-du-Fossé.

ALPES-MARITIMES

5 Imprimerie Aegitna, 27, rue Jean-Jaurès, à Cannes.
12 Entreprise générale Le Travail, villa Graziosa, rue de Cannes, le Cannet.
16 Travaux publics de France, 37, avenue du Maréchal-Foch, à Nice.
17 Coopérative des Aveugles travailleurs (brosserie, vannerie), 17, rue Meyerbeer, à Nice.
18 Les Ateliers D. A. M., décoration et agencement de la Méditerranée, 20, avenue des Anglais, à Cannes.

ARDECHE

3 L'Aurore, bâtiments et travaux publics, à Bourg-Saint-Andéols; correspondance: 1, rue Juranny, Marseille.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting, usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.
2 Au Vrai Gant de Millau, 4, place de la Fraternité, à Millau.
4 Coopérative ouvrière millavoise du bâtiment, 39, avenue Gambetta, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

1 Imprimerie nouvelle de Marseille, 118, rue Sainte, à Marseille.
8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, à Marseille.
19 Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille; bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
28 Sud-Travaux (bâtiment), 4, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde (constructions et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille.
33 Plomberie, zinguerie et ferblanterie du Sud-Est, 35, rue des Phocéens, à Marseille.
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
54 C. O. C. I. Coopérative ouvrière de construction immobilière, 11, rue Briffaut, à Marseille.

57 Proceram, Manufacture de faïence, route de Baudinard, à Aubagne; correspondance: 21, cours Lieutaud, à Marseille.
58 C. O. M. A. D. Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration, 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
62 Les Fils d'André Corsiglia, confiserie, confiturerie, 13-15, rue Xavier-Progin, à Marseille.
64 Entreprise de peinture Laurens, 19, rue Aldebert, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et des travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis, 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
72 Société coopérative ouvrière moderne d'entreprise, route de Marseille, à Martigues.
75 Coopérative ouvrière de Marseille et provence « Coopecarma », carrelages, mosaïques, revêtements, 4, place de Bourse, à Marseille.
76 Omnium-Sanitaire, entreprise générale, 51, rue Jacques-Hébert, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 177, route Nationale de Saint-Louis, à Marseille.
79 Socoma, Société coopérative de manutention, 51, rue Sainte, à Marseille.
80 Coopérative provençale d'entreprises de peinture et de tous travaux maritimes, 78, boulevard Baille, à Marseille. Bureaux: 37, rue des Phocéens, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment, 42, boulevard de la Barnière, à Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.

CANTAL

1 Union ouvrière (bâtiment et travaux publics), route des Camisières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse (bâtiments et travaux des granits), route d'Auray, à Neuville-Vire.
7 La Fraternelle (menuiserie, charpente), 31, rue de Paris, à Lisieux.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Colligny, à la Rochelle.

CHER

3 Société coopérative ouvrière d'imprimerie de Sancerre, 5, rue Macdonald, à Sancerre.

CORREZE

2 Aux Galochiers réunis, 21, rue Général-Dalton, à Brive.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise général du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

1 Imprimerie coopérative ouvrière, 18, rue de la Manutention, à Dijon.
2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
8 Société coopérative ouvrière pour les travaux publics et forestiers, à Poiseul-la-Grange, par Lamargelle.
10 Coopérative des aveugles travailleurs de la Côte-d'Or (brosserie, vannerie), 187, rue d'Auxonne, à Dijon.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne (bâtiments et travaux publics), à la Clarté-Ploumanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue Lafayette, à Saint-Brieuc.
8 Imprimerie moderne, 27, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc.
9 Imprimerie du Trégor et du Goelo, rue de l'Eperonnerie, à Pontrieux.
10 Coopérative guingampaise de manutention ferroviaire, 57, rue Notre-Dame, à Guingamp.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, boulevard Carnot, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.
7 Entreprise générale du bâtiment, route de Limoges, à la Souterraine.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

2 La Solidarité, imprimerie ouvrière coopérative, 6 et 8, rue Gambetta, à Besançon.
5 La Montre, place de l'Hôtel-de-Ville, à Morteau.
8 Le Comtois, éditions, 20, rue Gambetta, à Besançon.
10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

3 Boimondeau, boîtiers de montres du Dauphiné, 45, rue Montplaisir, à Valence.
4 Coopérative montilienne du bâtiment, 25, rue Maurice-Meyer, à Montélimar.

EURE-ET-LOIR

1 La Construction de Paris, ballastière et carrières, les Pins, à Saumeray.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55-57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture et vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmilière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
17 L'Equipement fermier, harnachement, garnitures automobiles, cordages, 6, rue Constant-Lancien, à Carhaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kerellé, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, 2, rue Carnot, à Brest.
20 La Laborieuse, plâtrerie, carrelages, 165, rue de Verdun, à Brest-Saint-Marc.

GARD

8 L'Aiguille, manufacture de vêtements, 2, rue des Tilleuls, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

3 Imprimerie ouvrière, 6, rue Bayard, à Toulouse.
9 Le Mutilé, manufacture de prothèse, 38, rue de Pharaon, à Toulouse.
10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre (encadrement et miroiterie), 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 40, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch, Sainte-Agathe, à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureaux: 70, chemin Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialités du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc, matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

4 La Charpenterie bordelaise, 21-23, rue Beck, à Bordeaux.
9 Coopérative des bois, 2, rue Villedieu, à Bordeaux.
13 L'Entreprise générale, à Hourtin.
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.
19 Société industrielle maritime d'acconage et de manutention, 49, quai des Chartrons, à Bordeaux.

HERAULT

11 L'Abeille, imprimerie, 14, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier.
13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, à Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa Val-Marie, avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue Mauconseil, à Rennes.
4 Imprimeries réunies, 22, rue de Nemours, à Rennes.
5 Carrosserie ouvrière, 32, rue des Polieux, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
10 L'Ebénisterie ouvrière, 46 *bis*, boulevard de Chézy, à Rennes.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
14 Les Granitiers réunis, à Saint-Marc-le-Blanc.
17 Chaussures L'Aube, 75, boulevard Thiers, à Fougères.
22 Le Bâtiment moderne, 32, rue des Ecoles, à Dinard.
24 La Persévérante, carrières et travail du granit, à Saint-Hilaire-des-Landes.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 12, quai Richemont, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie et serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, avenue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
32 Entreprise coopérative générale de peinture, 5, rue Saint-Michel, à Rennes.
33 Chaussures Armel, 34, rue Général-Chanzy, à Fougères.
34 Coopérative de plâtrerie, 72, rue de Paris, à Rennes.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Société ouvrière des grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.
10 Association ouvrière des brasseurs et similaires, à Déols.

INDRE-ET-LOIRE

1 Imprimerie Union coopérative, 10, rue de Metz, à Tours.
6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISERE

1 Société industrielle des tailleurs de pierre et carriers réunis, à Montalieu-Vercieu.

JURA

3 La Tournerie ouvrière, à Lavans-Saint-Claude.
8 Imprimerie coopérative, 13, rue Général-Malet, à Dole.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
3 Union typographique, 3, rue Lavoisier, à Saint-Etienne.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 37, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
12 Neufodepar, confection, 6, rue Emile, à Saint-Etienne.
13 Coopérative atelier-école des aveugles civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire, brosserie, vannerie, 24, rue Rouget-de-Lisle, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFERIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Péreire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue de la Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, au Pouliguen.
12 La Construction moderne, bâtiment, rue des Platanes, la Pilotière, à Nantes.
13 Les Ouvriers du bâtiment réunis, villa Juana, avenue Jeanne-d'Arc, à Saint-Brévin-les-Pins.

LOIRET

1 La Laborieuse, imprimerie, 7, rue du Gros-Anneau, à Orléans.
5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.
6 Coopérative ouvrière de production des aveugles de l'Orléanais (C. O. P. A. O), brosserie, vannerie, 103, rue d'Illiers, à Orléans.

LOIR-ET-CHER

5 Fonderie métallurgique L'Equitable, à Cormenon, près Mondoubleau.

MAINE-ET-LOIRE

1 Imprimerie angevine, 8, rue Boisnet, à Angers.
4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, rue Boucher-de-Perthes, 27, à Reims. Correspondance: à Tagnon (Ardennes).

MARNE (HAUTE-)

1 Volontés 1945, bâtiment, 3, rue Jean-Gouthière, à Chaumont.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun. Bureaux: 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

1 Imprimerie ouvrière vannetaise, 46, rue du Mené, à Vannes.
3 Morbihan-Bâtiment et travaux publics, avenue Kesler-Devillers, à Lanester.

NIEVRE

1 Imprimerie nouvelle de l'Avenir, 4, rue du Pont-Cizeau, à Nevers.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
10 L'Union-Confection, 12, rue de Vignette, à Lille.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 195, rue de la Mitterie, à Lomme-lès-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
29 La Ruche, travaux publics, voies ferrées, 139, rue Saudeur, à Valenciennes.
33 Coopérative ouvrière de construction et réparation de bateaux, 9, digue du Canal, à Cambrai.
34 Coboitex, Coopérative des ouvriers du bois et du textile, 42, rue Emile-Zola, à Halluin.
35 La Sève, sièges, 11 à 15, rue de la Libération, à Halluin.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Châteaubriand, à Lille.
39 Société coopérative ouvrière des paveurs dunkerquois, 174, rue H.-Ghesquière, à Coudekerque-Branche.
40 Coopérative des aveugles travailleurs de Roubaix et du Nord, brosserie, vannerie, 25, boulevard d'Halluin, à Roubaix.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.
42 La Construction économique lilloise, 4, rue Gounod, à Lille.

OISE

2 Imprimerie nouvelle, impasse du Palais, à Creil.
4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Constructions de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, route de Doullens, à Frévent.
13 Construction coopérative Equihem-le Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, le Portel.
17 La Wimereusienne, bâtiment et travaux publics, rue du Vieux-Port, à Wimereux.

PUY-DE-DOME

1 L'Ameublement du Centre, 12, rue des Farges, à Chamalières.
6 Coopérative d'ameublement de Châteldon, « Au Foyer massif », place Jean-Jaurès, à Châteldon.
7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Ballainvilliers, à Clermont-Ferrand.
8 Coopérative ouvrière radioélectrique d'Auvergne (C. O. R. A.), à Enval, près Riom. Bureaux: 16, boulevard Desaix, à Riom.

PYRENEES (BASSES-)

3 Le Travail, fabrique d'espadrilles, cité Saint-Jean, à Mauléon.

PYRENEES (HAUTES-)

2 L'Avenir barégeois, travaux publics, à Luz-Saint-Sauveur.

PYRENEES-ORIENTALES

1 L'Union sandalière, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 23, rue Brûlée, à Strasbourg.
6 Coopeouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 44 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

1 Imprimerie nouvelle lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, à Lyon.
12 La Prévoyante, vêtements et uniformes, 9 et 11, rue Salomon-Reinach, à Lyon.
14 L'Industrie mécanique lyonnaise, 3, cours du Docteur-Jean-Damidot, à Villeurbanne.
15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-Zingueurs réunis, 171, rue Duguesclin, à Lyon.
23 Avenir métallurgique, 31, rue Charles-Lyonnet, à Villeurbanne.
25 Le Roc, constructions et travaux publiés, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, rue Tolstoï, à Villeurbanne. Bureaux: 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers-Peintres réunis, 83, rue Vauban, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
37 La Lyonnaise, menuiserie, 1, rue des Teinturiers, à Lyon.
41 Verrerie de Vénissieux, à Vénissieux.
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
43 Coopérative des aveugles travailleurs de Lyon et du Sud-Est, brosserie, vannerie, 149, grande-rue de la Guillotière, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.

SAONE-ET-LOIRE

3 Groupement industriel coopératif autunois, ameublement, rue du Théâtre-Romain, à Autun.

SARTHE

4 Société coopérative ouvrière du bâtiment de l'Ouest, 57 *bis*, rue Montoise, le Mans.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.

SAVOIE (HAUTE-)

4 Imprimerie coopérative de la Vallée de l'Arve, à Bonneville.
5 Le Mouton Jacquemard, manufacture de vêtements en cuir ou peau lainée, à Taninges.

SEINE — PARIS

1 Société générale des Ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des Bornes, à Paris (11e).
2 Imprimerie nouvelle, 53, quai de Seine, à Paris (19e).
3 Association corporative des Ouvriers tapissiers de Paris, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision, 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
17 L'Emancipatrice, imprimerie, 3, rue de Pondichéry, à Paris (15e).
18 Aux Professionnels réunis, déménagements, 59, rue Cambronne, à Paris (15e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprise stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
25 La Productrice, imprimerie, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e).
29 La Persévérante, brochure, reliure, 24, impasse de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).
30 L'Abeille, peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
41 Association des ouvriers de l'ébénisterie parisienne, 9, rue Charles-Delescluze, à Paris (11e).
42 Le Chauffage moderne, 55, rue des Vignoles, à Paris (20e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
53 Union et travail, confection, 23, boulevard Bessières, à Paris (17e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
56 Les Ateliers modernes, confection de chemises, 16, rue des Ecoles, à Paris (5e).
57 La Mécanique moderne, 59, rue de la Convention, à Paris (15e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
65 La Moderne, travaux publics, 126, rue du Château-des-Rentiers, à Paris (13e).
68 Institut de comptabilité, 9, boulevard Raspail, à Paris (7e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
93 Coopérative ouvrière de T.S.F., 192, rue La Fayette, à Paris (10e).
99 Association coopérative des ouvriers et ouvrières de la literie, 75, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (11e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse-annexe, à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 89-91, rue Pelleport, à Paris (20e). Bureaux: 327, rue de Belleville, à Paris (19e).

116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e). Correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
125 Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique (A.C.O.M.E.), 14, rue de Marignan, à Paris (8e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
179 Le Parquet et tout le travail du bois, 3, rue Bourgon, à Paris (13e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiments et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G.F.M. (Grès, Faïence, Mosaïque), 35, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau, travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
203 Equipes artisanales cinématographiques, 42, rue Fontaine, à Paris (9e).
207 La Lithographie parisienne, 27 *bis*, rue Jacques-Louvel-Tessier, à Paris (10e).
208 Travail, vêtements pour hommes, 24, avenue du Maine, à Paris (15e).
213 A. T. O. S., Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
215 Les Afficheurs réunis, 31, rue Violet, à Paris (15e).
216 Enduiloit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e). Bureaux: 19, rue du 20e-Corps-Américain, à Metz (Moselle).
221 La Guilde des techniciens, 8, rue Catulle-Mendès, à Paris (17e).
225 Aux Nettoyeurs, encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
227 L'Equipe, cinéma, 54, rue de Prony, à Paris (17e).
228 Société parisienne de mécanographie, 15, rue de Buffon, à Paris (5e).
232 Les Ouvriers paveurs, 4, rue Robert-Estienne, à Paris (8e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 247, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
234 Association des techniciens, géomètres et topographes, 48, rue de la Glacière, à Paris (13e).
235 L'Audacieuse, nettoyage, 20, rue du Terrage, à Paris (10e). Bureaux: 25, rue Claude-Tillier, à Paris (12e).
236 Le Bâtiment et voies ferrées, 57, avenue Michel-Bizot, à Paris (12e).
239 Fromacoopé, alimentation, 5, rue de Paradis, à Paris (10e).
240 Les Géomètres topographes associés, 9, rue du Transvaal, à Paris (20e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 41, rue de Provence, à Paris (9e).
251 Coopérative des aveugles travailleurs de Paris et de l'Ile-de-France, brosserie, vannerie, 4, villa de Saxe, à Paris (7e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e). Bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle)
254 Paris-Peinture, 58, rue des Alouettes, à Paris (19e).
257 Les Pierres de France, 60, rue de Provence, à Paris (9e).
258 Société centrale d'études et de constructions, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
270 La Rénove, peinture, 15, rue Pierre-Gourdault, à Paris (13e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
275 La Seine, bâtiment et travaux publics, 1, avenue de Saint-Mandé, à Paris (12e).

SEINE — COMMUNES

1 La Cootypographie, imprimerie, 11, rue de Metz, à Courbevoie.
4 Les Jardiniers de Paris, 34, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine.
7 Biscuterie L'Idéale, 46 et 48, rue Auguste-Blanqui, à Gentilly.
11 Union des Charpentiers, 113, avenue Gallieni, à Bagnolet.
18 Union des ouvriers en limes, 40, rue Le Gallen, à Ivry-sur-Seine.
31 Les Maçons parisiens, 165 et 167, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
43 L'Union, taxis, 11 et 13, rue d'Alsace, à Levallois-Perret.
45 Le Carrelage, 90, boulevard de Vanves, à Châtillon-sous-Bagneux.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment, 88, avenue Gallieni, à Villemomble.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge. Correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
60 Les Selliers coopérateurs, 37, rue François-Arago, à Montreuil.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
75 Association des ouvriers piqueurs de grès de Paris et du département de la Seine, 27, place Etienne-Jarousse, à Vanves.
76 La Productrice, travaux publics, 13 et 15, rue Godefroy, à Saint-Ouen.
77 L'Union, polissage, nickelage, 151, route de Montrouge, à Malakoff.
78 La Typo-Litho, 11, rue Danicourt, à Malakoff.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Semart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins, sièges à ressorts, 31, 33, 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Chevillard, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais)
98 L'Union des casseurs de pierres, 63, rue Paul-Vaillant-Couturier, à Bagnolet.
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
101 Union des techniciens et installateurs de stockage et distribution de fluide (Unit), 5, rue des Cailloux, à Clichy. Bureaux: 19, boulevard Haussmann, à Paris.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
107 Association ouvrière Optique et précision (A. O. O. P.), 13, rue Romain-Rolland, à Bagneux.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 Union-Travaux, 121, rue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
116 Aux Professionnels de l'emballage, manutention, emballages, 19-21, rue Raspail, à Puteaux.
118 L'Union des compagnons paveurs, 15, rue Kruger, à Saint-Maur.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
130 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 37, rue de Châtillon, à Clamart.
131 Monteurs levageurs, entreprise de montage de charpentes et de manutentions, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et carrières, travaux publics et particuliers, 1, route de Nangis, à Melun.

SEINE-ET-OISE

2 La Gutenberg, imprimerie, 18, avenue de Paris, à Versailles.
3 L'Union typographique, 26, rue Jules-Guesde, à Villeneuve-Saint-Georges.
4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
6 Les Carrières du bassin de Paris, à Villejust, par Palaiseau.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 1, avenue Albert-Thomas, à Livry-Gargan.
27 La Familiale, entreprise générale, 7, avenue des Bleuets, à Ablon. Correspondance: 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
29 Usinage et revision mécaniques, 2, route de Corbeil, à Montgeron.
33 Mécamotor, mécanique, 25, boulevard Henri-Barbusse, à Houilles.
34 Les Peintres-Vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers-Paveurs versaillais, 6, rue Yves-le-Coz, à Versailles.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mandres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
42 Coopérative ouvrière de travail des métaux (C. O. T. R. A. M.), 12, avenue Victor-Hugo, à Neuilly-Plaisance.
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.
44 Les Professionnels de la manutention et du transbordement, 7, rue du Maréchal-Foch, à Versailles.

SEINE-INFERIEURE

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
8 Les Ouvriers coupeurs associés, habillements civils et militaires, 28, rue de la République, à Elbeuf.
11 La Chemiserie elbeuvienne, 16, rue Cousin-Corblin, à Elbeuf.
13 Larogeray, bâtiment, 84, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SOMME

1 Imprimerie nouvelle, 30, rue Gresset, à Amiens.
3 Serrurerie picarde, 17, rue de Metz, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiment et de transports, à Soyécourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
18 Ateliers de mécanique et forges d'Amiens-Boutillerie, A. M. F. A. B., chemin des Vignes, à Boutillerie-lès-Amiens. Bureaux: 103, rue La Fayette, à Paris (10e).
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Corbie.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
28 L'Habillement moderne, travail des étoffes, 103, rue Baudrez, à Rivery.
29 Le Courrier picard, journaux, 14, rue Alphonse-Paillat, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

TARN

1 La Verrerie ouvrière, avenue Dembourg, à Albi.

VAR

4 Société coopérative ouvrière d'entreprises méditerranéennes, rue Gimelli, 49, à Toulon.
9 Société varoise d'entreprises générales, chemin de la Colette, à Toulon.
10 Entreprise méridionale de travaux publics et du bâtiment, villa « Le Bosquet », rue Brusquet, à Toulon.

VAUCLUSE

1 Société centrale de cartonnages et d'imprimerie, cours Victor-Hugo, à Valréas.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VENDEE

4 Société ouvrière de constructions, 51 *bis*, rue Beauséjour, les Sables-d'Olonne.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.
10 La Viennoise, fabrique de balais, 108, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
10 Société ouvrière d'ameublement, 54, rue Montmaillier, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 5, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
15 Ateliers d'art du Centre, Fabrique de meubles, 18, rue François-Chénieux, à Limoges.
19 Imprimerie du Progrès, 9, rue François-Perrin, à Limoges.
20 Coopéra, manufacture de chaussures, 3, rue Guillaumin, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
26 Société Copaco, brosserie, vannerie, 9, rue Brantôme, à Limoges.
27 Ganterie coopérative de Saint-Junien, à Saint-Junien.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

VOSGES

1 L'Emancipatrice, fabrique de sièges, à Liffol-le-Grand.

YONNE

1 L'Universelle, imprimerie, 12, place Saint-Amâtre, à Auxerre.
2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
3 La Fonderie auxerroise, rue Thomas-Ancel, à Auxerre.
7 Hygiène et Confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.
8 Imprimerie coopérative Chevillon, 19, rue de l'Ecrivain, à Sens.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 2 août 1951, les fonctionnaires et agents du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre nommés délégués adjoints sont affectés dans l'intérêt du service comme suit:

Bordeaux: M. Teytot (Paul).
Clermont-Ferrand: Mme Orliac (Yvonne).
Dijon: M. Poncet (Jean).
Grenoble: M. Noyrey (Emile).
Le Mans: M. Garnier (Pierre).
Lille: M. Deconinck (Albert).
Lille: M. Roussel (René).
Limoges: M. Dutrou (Firmin).
Lyon: M. Bonnet (Pierre).
Lyon: M. Testut (Albert).
Marseille: M. Falguières (Emile).
Marseille: M. Raybaud (Marcel).
Metz: M. Feuquer (André).
Metz: M. Gabet (Michel).
Montpellier: Mme Thomas (Laurette).
Nancy: M. Calba (Henri).
Nantes: M. Choubard (Raymond).
Nantes: Mme Jousset (Aimée).
Orléans: M. Manaud (Michel).
Paris: Mme Jean (Louise).
Paris: M. Gelée (Edouard).
Paris: M. Pouliquen (Louis).
Rennes: M. Helouvry (François).
Rouen: M. Lacombe (Jean).
Rouen: M. Minet (Pierre).
Strasbourg: M. Gonand (Gilbert).
Strasbourg: M. Gstalter (Jacques).
Toulouse: M. Decker (Georges).
Toulouse: M. Noell (Fernand).
Tours: M. Renault (Georges).
Alger: M. Cartier (René).
Constantine: M. Charlois (Désiré).
Oran: M. Berthier (Jean).
Casablanca: M. Chevalier (Gustave).
Tunis: M. Beckouche (Michel).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 51-1023 du 7 août 1951 modifiant le décret n° 50-1178 du 22 septembre 1950 portant application au ministère de la santé publique du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du garde des sceaux, ministre de la justice, du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 51-602 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population);

Vu le décret n° 50-1178 du 22 septembre 1950 portant application au ministère de la santé publique et de la population du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950, et notamment l'article 2,

Décrète:

Art. 1er. — En application de l'article 2 du décret n° 50-1178 du 22 septembre 1950, sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'article 1er de ce texte portant suppressions d'emplois à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population à compter du 1er juillet 1951:

Deux emplois d'agent supérieur de 2e classe.
Trois emplois d'agent supérieur de 3e classe.
Quatre emplois d'adjoint administratif.
Vingt-trois emplois d'employé de bureau.
Un emploi de gardien de bureau.
Trois emplois de rédacteur contractuel
Un emploi de commis contractuel.
Deux emplois de sténodactylographe contractuelle.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le garde des sceaux, ministre de la justice, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1951.

HENRI QUEUILLE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 8 août 1951, M. le docteur Dubas (Henri), médecin inspecteur principal de la santé de 5e échelon, est placé en service détaché pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 15 juin 1950, en vue de continuer à exercer les fonctions de médecin inspecteur régional de l'hygiène scolaire et universitaire.

Par arrêté du 8 août 1951, le détachement de M. le docteur Ouillon (Séraphin-Pierre-Honoré), médecin inspecteur principal de la santé de 5e échelon, à titre de médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire à Lyon, avec effet jusqu'au 1er septembre 1950, est renouvelé à partir de cette date pour une période maximum de cinq ans.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 10 juillet 1951, ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

A Vervins, M. Tousch, d'Anzin.

Au Faouët, M. Brun, de Callac-de-Bretagne.

A la Ferté-Bernard, M. Guérin, de Nantes-Chantenay.

A Saint-Calais, M. Flagel, de Gravelines.

A Rumilly, M. Champeau, de Montieux.

A Pontoise, M. Beauvais, du Petit-Quevilly.

Sur place: M. Salaun, de Saint-Valery-en-Caux; M. Leitz, de Saint-Tropez.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêtés en date des 18 mai, 28 mai et 1er août 1951, ont été nommés adjoints administratifs stagiaires à l'administration centrale, en exécution de la loi du 25 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, les candidats ci-après désignés, inscrits pour l'emploi de « commis des administrations centrales » sur la liste générale de classement de l'année 1948:

C) 16	MM.	Gredat (Georges).	D) 11	MM.	Escalettes (Georges).
C) 19		Falconnet (Claude).	D) 17		Ropers (Lucien).
E) 20	Mme	Teillaud (Emilie).			

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 13 juin 1951, le tribunal de première instance de Bordeaux, département de la Gironde, a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de:

Macha (Justine), veuve Jean Gassiot, 26, rue Veyssière, Bordeaux, décédée le 14 avril 1945.

Lasjunies (Fernande), 15, avenue des Marronniers, à Pessac, décédée 1, rue Jean-Burguet, Bordeaux, le 5 juin 1947.

Caslets (Jeanne), veuve Jean Cazebonne, 27, rue des Retaillons, Bordeaux, décédé 1, rue Jean-Burguet, Bordeaux, le 16 juin 1949.

Saigne (Jean), à Talence, décédé 24, rue Gérard-Blot, Talence, le 27 juillet 1949.

Mestre (André-Jacques-Joseph), veuf en premières noces Sassus, en secondes noces Clave, 26, rue de la Devise, Bordeaux, décédé 1, rue Jean-Burguet, Bordeaux, le 10 mars 1949.

Plessonneau (Marie-Gabrielle-Pauline), veuve en premières noces Bedin, en secondes noces Labatut, à Bordeaux, décédée avenue d'Arès, le 6 juin 1949.

Clermont (Joséphine), veuve Dussol (Benjamin), Bordeaux, décédée rue du Fils, Bordeaux, le 27 janvier 1949.

Daubin (Eléonore-Marie), veuve Comby, 5, rue du Port, Bordeaux, décédée 5, rue du Port, Bordeaux, le 21 décembre 1947.

Legal (Armand-Louis), veuf de Queyrou (Marthe-Alice), à Cenon, décédé à Cenon, Brulevin, le 22 décembre 1943.

Foucher (Hermence), épouse Alexis Pierre, 16, rue des Gants, Bordeaux, décédée à son domicile le 4 janvier 1949.

Mercadier (Marie), veuve en premières noces Lapasset, épouse en secondes noces de Lissundo, 1, rue des Bénédictins, à Bordeaux, décédée à son domicile le 21 décembre 1949.

Lafourcade (Rose-Marie-Louise), veuve Lacave, 77, rue Lecocq, Bordeaux, décédée 1, rue Jean-Burguet, à Bordeaux, le 10 septembre 1950.

Le Gallou (Paul), 132, rue Notre-Dame, à Bordeaux, décédé à Feuillas, à Pessac, le 23 août 1950.

Manciet (Pierre), Bordeaux, décédé rue de l'Hôpital, à la Réole, le 28 juin 1948.

Fauris (Cécile), Bordeaux, décédée rue de l'Hôpital, à la Réole, le 21 février 1940.

Rabet (Français), à Macau, décédé rue de l'Hôpital, à la Réole, le 24 février 1948.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du samedi 11 août 1951.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire du Moyen-Congo (collège des citoyens de statut personnel) (M. Conombo, rapporteur).

3. — Fixation éventuelle de la date de discussion d'interpellations relatives à la composition du Gouvernement.

4. — Discussion des propositions de la conférence des présidents quant à l'interruption de la session.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 11 août 1951.

N° 679. — Proposition de loi de M. Charpentier tendant à faciliter le développement du progrès technique dans la production du blé (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 683 (1). — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert tendant à inviter le Gouvernement à attribuer d'urgence un secours de 30 millions de francs pour première indemnité aux victimes de l'orage du 7 août 1951 dans le département des Bouches-du-Rhône et à accorder des exonérations d'impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 685. — Proposition de loi de M. Bissol tendant à modifier le décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections (renvoyée à la commission du suffrage universel).

(1) Tirage restreint.

Vérification des pouvoirs.

Dans sa séance du jeudi 9 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Sidi El Mokhtar (Mauritanie).

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du 9 août 1951, la commission des moyens de communication et du tourisme a nommé MM. Arnal, Nigay et Schall pour la représenter au sein du conseil supérieur des transports.

Dans sa séance du 9 août 1951, la commission des finances a nommé:

1° MM. Pineau et Simonnet pour la représenter au sein du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics;

2° MM. Burlot et Jean-Paul Palewski pour la représenter au sein du comité directeur du F. I. D. E. S.

Ont été nommés pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission consultative de la viticulture:

1° Par la commission de l'agriculture dans sa séance du 1er août 1951: MM. Lalle, Paternot et Verneuil;

2° Par la commission des boissons dans sa séance du 3 août 1951: MM. Paul Coste-Floret, Delcos, Guille, Laborde, Sourbet et Toublanc;

3° Par la commission des finances dans sa séance du 9 août 1951: M. Ramarony.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 10 août 1951.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Edouard Bonnefous, Bouhey, Chastellain, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Hettier de Boislambert, Hutin-Desgrées, La Chambre (Guy), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Raymond-Laurent, Rosenblatt, Schumann (Maurice) (Nord), Mme Sportisse, M. Verdier.

Suppléants. — M. d'Astier de La Vigerie (de M. Bonte), M. Desgranges (de M. Kuehn).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du samedi 11 août 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres du comité directeur du F. I. D. E. S. en application de la loi n° 51-599 du 24 mai 1951.

2. — Nomination par suite de vacance d'un membre d'une commission générale.

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le remplacement de l'appellation d'officier ou d'opérateur radiotélégraphiste de la marine marchande par celle d'officier ou opérateur radioélectricien de la marine marchande. (Nos 350 et 411, année 1951. — M. Yves Jaouen, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Discussion immédiate éventuelle de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1951. (N° 582, année 1951. — M. X..., rapporteur.)

5. — Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Aubert, jusques et y compris M. Boivin-Champeaux.

Tribunes. — Depuis M. Bolifraud, jusques et y compris M. Cornu.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 11 août 1951.

N° 506. — Proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop tendant à créer en Afrique française une cantine scolaire.

N° 507. — Proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop tendant à créer en Afrique française une institution nationale des invalides de la France d'outre-mer.

N° 508. — Proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop tendant à garantir les droits fonciers des indigènes en Afrique française.

N° 509. — Proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop tendant à rendre applicable aux territoires d'outre-mer la loi portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes.

N° 510. — Proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop tendant à instituer en Afrique française des sociétés coopératives africaines de construction.

N° 511. — Proposition de loi de M. Delalande abrogeant les conditions exceptionnelles d'arrestation des contrevenants en matière de contributions indirectes.

N° 512. — Proposition de loi de M. Durand-Réville tendant à déterminer la situation, au point de vue fiscal, des sociétés exerçant leur activité dans l'Union française.

N° 514. — Rapport de M. Pinton sur le projet de loi tendant à majorer les rentes viagères servies par la caisse de retraites des agents des chemins de fer secondaires.

N° 517. — Proposition de loi de M. Patient tendant au rétablissement d'une cour d'appel autonome en Guyane.

N° 518. — Proposition de loi de M. Chalamon tendant à supprimer les droits de succession entre époux et en ligne directe pour les biens agricoles.

N° 521. — Proposition de loi de M. Georges Maurice relative aux communications du texte officiel des émissions de radiodiffusion mettant des tiers en cause.

N° 522. — Proposition de loi de M. Denvers tendant à modifier la loi relative au régime d'assurance des marins.

N° 523. — Proposition de loi de M. Denvers relative aux droits à pension proportionnelle des anciens marins du commerce invalides de guerre.

N° 524. — Proposition de loi de M. Denvers tendant à exonérer les patrons pêcheurs payés « à la part » du versement forfaitaire de 5 p. 100.

N° 525. — Proposition de loi de M. Landry tendant à organiser un contrôle effectif sur l'action sanitaire et sociale confiée aux caisses de sécurité sociale.

N° 526. — Proposition de loi de M. Landry tendant à rétablir la subvention au profit de la Corse.

N° 527. — Proposition de loi de M. Chazette concernant les justices de paix des stations thermales.

N° 528. — Proposition de loi de M. Chazette tendant à compléter les articles de la loi sur les loyers concernant le droit de reprise.

N° 529. — Proposition de loi de M. Chazette tendant à compléter l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 en faveur des diminués physiques.

N° 530. — Proposition de loi de M. Boulangé tendant à permettre la validation pour la retraite de certains services accomplis par les fonctionnaires des préfectures.

N° 532. — Proposition de loi de M. Dulin portant création d'attachés agricoles.

N° 533. — Proposition de loi de M. Delalande portant modification de la loi sur la répression des attentats commis envers les enfants.

N° 534. — Proposition de loi de M. Rabouin tendant à permettre une revision exceptionnelle des listes électorales.

N° 535. — Proposition de loi de M. Verdeille tendant à modifier les lois concernant la pêche à la ligne.

N° 537 — Proposition de loi de M. Mamadou Dia tendant à modifier, en faveur des étudiants de l'Union française, l'âge limite fixé par la loi étendant aux étudiants les assurances sociales.

N° 582. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 16 août 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Bourgarel, Djim Momar Gueye et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à demander d'urgence à l'Assemblée nationale le vote d'une loi ayant pour unique objet de relever le plafond des achats sur factures et marchés de gré à gré effectués et passés par les municipalités de plein exercice du Sénégal (nos 307, année 1950, et 101, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur).

2. — Discussion de la proposition de M. Lapart, tendant à inviter le Gouvernement à créer et organiser l'orientation professionnelle dans les territoires de l'Union française (nos 67, année 1949, et 122, année 1951. — M. Catrice, rapporteur).

3. — Discussion de la proposition de MM. Catrice, Alfred Bour et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter M. le ministre de l'éducation nationale à veiller à la rédaction des manuels scolaires dans le sens authentique de l'Union française (nos 47, année 1949, 25, année 1950 et 119, année 1951. — M. Catrice, rapporteur).

4. — Discussion de la proposition de MM. Conombo et Schock, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire au programme 1950-1951 du F. I. D. E. S. une somme de 100 millions pour l'hydraulique pastorale de la Haute-Volta (nos 25 et 165, année 1951. — M. Schock, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Georges Monnet, rapporteur).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Turica, ayant son siège à Zürich, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 9 juin 1951, prenant effet du 30 mai 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers l'Allemagne occidentale.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert à l'exportation vers l'Allemagne occidentale un contingent de 125 tonnes de peaux brutes de veaux.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes, sous-direction des licences, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Elles devront être accompagnées:

1° D'une copie de facture certifiée conforme en double exemplaire;

2° D'une lettre de la Werwaltung für Wirtschaft in Abwicklung (Abwicklungs und Uberleitungsstelle) Gruppe X, Leder Schule, Rauchwaren, attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent attribué à l'acheteur allemand;

3° D'une déclaration certifiée exacte des stocks de peaux brutes de veaux (poids salé) appartenant à l'exportateur à la date de parution du présent avis.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs allemands et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes. La date limite de leur dépôt est fixée au 31 octobre 1951.

Les licences accordées pourront être l'objet d'une décision favorable de renouvellement.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits sidérurgiques originaires et en provenance des U. S. A.

Les importateurs de produits sidérurgiques sont informés de l'ouverture d'un crédit en dollars pour l'importation de produits sidérurgiques dans le cadre du quota alloué à la France par l'office international Of Trade pour le troisième trimestre 1951.

L'importation des tôles de carrosserie et d'une partie des aciers spéciaux est confiée au groupement d'importation des produits sidérurgiques.

Les importateurs individuels pourront déposer des demandes d'autorisation d'importation pour des aciers spéciaux.

Par dérogation aux articles 2 et 3 du décret no 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union sud-africaine.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats 1951, de produits payables en livres sterling, de contingents pour l'importation des produits originaires et en provenance de l'Union sud-africaine, énumérés ci-après:

NUMÉRO de poste.	PRODUITS	NUMÉRO de tarif douanier français.
1626	Bichromates	451 D.
1627	Ecorces pour le tannage et extraits tannants tirés des végétaux	124 B, 584 A à F.

Les demandes d'autorisation d'importation concernant ces produits, établies sur formules réglementaires modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 27 août 1951.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret no 49-927 du 13 juillet 1949, ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse.

Modificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 26 juillet 1951 (p. 8145):

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Supprimer:

Poste 187. — Montres et mouvements terminés.

TITRE III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément* (appels d'offres).

Ajouter à son ordre numérique:

Page 187. — Montres et mouvements terminés.

(Le reste sans changement.)

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 17 juillet 1951:

TITRE III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément* (appels d'offres).

Supprimer:

Poste no 240. — Appareils de levage et matériel de travaux publics, matériel pour la préparation du béton, de l'asphalte, etc., matériel de briqueterie,

et placer ce poste, à son ordre numérique sous le:

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Australie.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats 1951 de produits payables en livres sterling, de contingents pour l'importation des produits originaires et en provenance d'Australie énumérés ci-dessous:

NUMERO de poste.	PRODUITS	NUMERO du tarif douanier.
1959	Lapins morts. — Les marchandises pourront pénétrer en France à partir du 15 septembre 1951 jusqu'au 31 décembre 1951 inclusivement. Chaque demande d'autorisation d'importation devra être accompagnée d'une facture *pro forma* revêtue du visa du conseiller commercial près l'ambassade d'Australie, 13, rue Las-Cases, à Paris.	
1960	Ecorces de mimosa.....	Ex. 124 B
1961	Produits chimiques ci-après:	
	Anhydride chromique.....	402 B
	Silicate de potassium.....	Ex. 448
	Silicate de magnésium.....	Ex. 448
	Bichromate de sodium.....	Ex. 451 D
	Bichromate de potassium.....	Ex. 451 D
1962	Grumes à placage des espèces suivantes: noyer noir du Queensland (*Endiandra Palmerstoni*), érable du Queensland (*Flindersia Brayleyana*), calabrure du Queensland (*Flindersia Pimentelliana*), chêne blanc du Queensland (*Cardwellia sublimis*).	

Les demandes d'autorisation d'importation concernant ces produits, établies sur formules réglementaires modèle AC, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 27 août 1951.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande.

Additif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 17 juillet 1951:

Il y a lieu d'ajouter à la rubrique: I — Produits à importer par les groupements et organismes assimilés, les postes suivants:

Numéro de poste

220 Plantes de pépinières à racines nues. — Groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (6e section).

221 Plantes de pépinières en mottes. — Groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (6e section).

222 Produits horticoles divers. — Groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (6e section).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil.

Les importateurs sont informés de la mise en application de l'accord commercial franco-brésilien du 14 juillet 1951, valable du 1er juillet 1951 au 30 juin 1952.

Les contingents d'importation prévus (en dollars monnaie de compte) aux listes A¹, A² et A³ peuvent être, en principe, utilisés en totalité.

L'avis aux importateurs du 18 mars 1950, rectifié par l'avis du 15 avril 1950 et complété par l'avis du 22 avril 1950 qui prévoyait la délivrance des licences sans limitation de quantités et sans consultation des ministères techniques est abrogé, à dater de l'insertion du présent avis.

Les demandes d'autorisation d'importation déposées au titre de cet avis et celles déposées au titre des programmes précédents qui n'auront pas été délivrées à la date d'insertion du présent avis, resteront valables et seront examinées dans les conditions fixées par le présent texte.

Il est rappelé que les règlements financiers afférents aux importations de produits originaires et en provenance du Brésil doivent être effectués obligatoirement en francs français, conformément aux dispositions de l'accord de payement franco-brésilien et de l'avis n° 248 de l'office des changes du 25 septembre 1947.

Les modalités d'importation des produits prévus par l'accord sont fixées ainsi qu'il suit:

I. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Les groupements et organismes assimilés désignés ci-après sont seuls habilités pour déposer, dès la publication du présent avis, les demandes d'autorisation d'importation portant sur les produits suivants:

Numéro de poste.

Liste A¹.

2 Cacao en fèves. — Société d'achats en commun des chocolatiers et confiseurs.

Liste A².

3 Huile de ricin. — Groupement national d'achat de produits oléagineux.

8 Maïs. — Office national interprofessionnel des céréales.

Liste A³.

2 Cuirs et peaux bruts (de bovins, d'ovins, de caprins, de pécaris. — Groupement d'importation et de répartition des cuirs et peaux bruts.

3 Tabacs en feuilles. — Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.

11 *a*) Minerai de tungstène. — Groupement d'importation du minerai de tungstène.

12 Coton brut. — Les demandes d'autorisation d'importation pourront être présentées: soit par le groupement d'importation et de répartition du coton, soit par les filatures de coton brut ressortissant au comité intersyndical de répartition du coton ou par les négociants en coton agissant pour le compte desdites filatures.

13 Linters — Groupement d'importation et de répartition des cotons linters.

18 *a*) Ramie pour filatures. — Syndicat des filateurs de lin, 17, rue Bachaumont, Paris.

II — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes d'autorisation d'importation des produits ci-après pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 14 juillet 1949, elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste.

Liste A².

1 Cuirs et peaux préparés (seulement tannés).

2 Beurre de cacao. — Joindre à la demande une facture *pro forma* en double exemplaire et une note indiquant le procédé de fabrication employé.

6 Menthol.

11 Maté. — Joindre à la demande une facture *pro forma* en double exemplaire.

Liste A³.

1 Cornes de bétail.

4 Piassava.

5 Sisal (en filasse et étoupes, en déchets, en effilochés, etc.).

6 Cire de Carnauba.

7 Huile d'Officica.

8 Graines de ricin.

9 Balata.

10 Huiles essentielles.

11 Minerais divers autres que minerai de tungstène.

14 Déchets de coton.

15 Produits opothérapiques.

16 Boyaux.

17 Plantes médicinales (y compris l'émétine).

18 *b*) Ramie, autre que celle destinée aux filatures.

19 Sels de cérium.

20 Divers général. — Les demandes d'autorisation d'importation ne seront satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable du ministère technique compétent et après accord de la direction des relations économiques extérieures.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément* (appels d'offres).

Les demandes d'autorisation d'importation des produits suivants devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 31 août 1951, à 16 heures 30, dernier délai.

Elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Numéro de poste	Liste A².
5	Amidon ou fécule de manioc.
9	Farine de manioc.
10	Oranges. — Les demandes d'autorisation d'importation devront porter sur un minimum de 100 tonnes. Elles devront être accompagnées: 1° D'une facture *pro forma* signée du vendeur brésilien ou de son agent en France; 2° D'un engagement émanant d'une banque intermédiaire agréée portant promesse d'ouverture d'accréditif lors de l'obtention de la licence à concurrence de 70 p. 100 libérable à présentation des documents au départ et 30 p. 100 après agréage à l'arrivée; 3° D'un engagement du demandeur d'importer les oranges avant le 31 octobre, date limite d'arrivée en France de la marchandise.

IV. — *Avis ultérieurs.*

Des avis publiés ultérieurement feront connaître aux importateurs les modalités d'importation des produits suivants:

Numéro de poste.	
1	(De la liste A¹) Café.
4	(De la liste A²) Bois de pin.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Hollande.

(Postes nos: 4, 4 *bis*, 6, 7, 50 de l'accord commercial franco-néerlandais du 11 juillet 1951.)

Comme suite aux indications du titre V de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande inséré au *Journal officiel* du 17 juillet 1951, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition des contingents d'importation de produits de la mer repris ci-après:

Poste 4. — Poissons de mer frais et congelés (sole, turbot, barbue, mulet, lote, colin jaune, limande, limande sole, merlan, cabillaud, merluche blanche, maquereau), 46 millions de francs.

Poste 4 *bis*. — Harengs frais, 167 tonnes.

Poste 6. — Harengs salés, 1.500 tonnes.

Poste 7. — Saumon fumé, 3.300.000 F.

Poste 50. — Conserves de poissons, 38 tonnes.

Ces importations, qui porteront sur les produits et pour les quantités ou valeurs indiqués ci-dessus, seront réalisées sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules AC, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 27 août 1951, à seize heures trente, dernier délai.

A l'expiration de ce délai, les demandes déposées feront l'objet d'un examen simultané.

Les demandes devront être accompagnées obligatoirement d'une facture *pro forma* datée, portant le cachet et la signature de l'exportateur et précisant, en toutes lettres, la quantité des offres.

En application de l'article 6 du décret du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis des comités techniques d'importation intéressés.

En ce qui concerne les conserves de poissons, pour chaque produit, chaque marque et chaque format, trois boîtes de conserves devront être envoyées à titre d'échantillon à l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, Paris.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, à Paris), au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé de celles-ci (espèces, quantités, prix unitaire et global, C. A. F.);

3° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement, par les soins du ministère de la marine marchande, en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et de provenance danoises.

(Poste n° 6 de l'accord commercial franco-danois du 22 novembre 1950.)

Comme suite aux indications du dernier alinéa de l'avis aux importateurs de produits de la mer du Danemark, publié au *Journal officiel* du 1er juin 1951, les importateurs sont informés qu'il pourra être procédé, à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et dans la limite de 178.000 couronnes danoises, à des importations de poissons de mer, autres que harengs, d'origine et en provenance du Danemark, au titre de l'accord commercial susvisé.

Ces importations seront réalisées sous le régime de la procédure dite des certificats d'importation, telle qu'elle est définie par le titre III, section I (§ II, A, B, C) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé de deux exemplaires d'un certificat d'importation modèle C. I., conforme à l'annexe n° V de l'avis précité.

En application des dispositions de l'arrêté ministériel du 3 janvier 1951, publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1951 (p. 463), l'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront être effectués que par les bureaux de douane suivants, dans la limite du crédit affecté à chacun d'eux:

Jeumont gare	90.000	couronnes danoises.
Jeumont route	83.000	— —
Kehl	5.000	— —

Toute importation sera interdite, pour chaque bureau, dès que les crédits ci-dessus indiqués seront épuisés.

Cette interdiction s'exercera sans publication préalable d'un avis aux importateurs.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les deux exemplaires du certificat d'importation à l'endroit prévu à cet effet, ainsi que sur la déclaration de douane, sera 14 (quatorze).

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations (par application des dispositions du titre III, section I, § II D, de l'avis n° 483 de l'office des changes déjà cité).

Ces importations seront, en outre, soumises aux conditions suivantes:

1° Tout importateur sera tenu d'adresser chaque semaine au ministère de la marine marchande, 3, place de Fontenoy, Paris (direction des pêches maritimes), un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global caf) des importations effectuées par ses soins;

2° Indépendamment du contrôle sanitaire réglementaire, les marchandises pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande, en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 3 août 1951, la chaire de langue et littérature françaises de la faculté des lettres de l'université d'Alger (dernier titulaire: M. Hytier, détaché) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidatures établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen intéressé.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision B. 83 complétant l'annexe V de la décision B. 78, modifiée, portant revision et codification de la réglementation de la répartition des métaux non ferreux.

Le directeur des industries mécaniques et électriques,

Vu les lois validées du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels, et du 29 juillet 1943 réglant le contrôle et la répression des infractions;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu la décision B. 78 du 6 août 1949 portant revision et codification de la réglementation de la répartition des métaux non ferreux, modifiée par les décisions B. 79 et B. 80 du 21 octobre 1949, les arrêtés en date du 12 décembre 1949, l'arrêté en date du 2 mars 1950, la décision B. 81 en date du 7 mai 1951;

Vu l'arrêté en date du 23 mars 1951 portant délégation de pouvoir au directeur des industries mécaniques et électriques pour la répartition des métaux non ferreux,

Décide :

Art. 1er. — L'annexe V à la décision B. 78 relative aux interdictions d'emploi du cuivre et de ses alliages est complétée comme suit :

Chapitre III (§ 3), *in fine :* couverts et plats (pour ces deux articles l'interdiction ne porte que sur l'emploi des maillechorts et des cupronickels).

La présente décision est applicable à compter du 1er septembre 1951.

Art. 2. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision expose son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1951.

P. BELLIER.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Des concours sur titres et sur épreuves s'ouvriront à l'école nationale d'agriculture de Rennes aux dates ci-dessus indiquées pour recrutement des postes ci-après à cet établissement :

Assistant à la chaire de botanique : 28 septembre 1951.
Assistant à la chaire d'économie rurale : 13 novembre 1951.

Tous renseignements concernant ces concours seront fournis sur demande adressée soit à Rennes, soit au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole), sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, où les candidatures seront reçues jusqu'au douzième jour précédant l'ouverture du concours.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération du grand conseil de l'Afrique équatoriale française en date du 10 mai 1951 portant modification des articles 51 et 52 du décret du 17 février 1921 fixant à un an le délai de séjour en dépôt des marchandises importées.

Le grand conseil de l'Afrique équatoriale française a adopté dans sa séance du 10 mai 1951 une délibération tendant à réduire à six mois le délai d'un an prévu aux articles 51 et 52 du décret du 17 février 1921 pour le séjour en dépôt des marchandises importées.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur ladite délibération dans les trois mois, par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 6 août 1951.

DELIBERATION

Le grand conseil de l'Afrique équatoriale française,

Vu le décret du 15 janvier 1910, portant création du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française ;

Vu le décret du 16 octobre 1946, portant réorganisation administrative de l'Afrique équatoriale française et tous actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies ;

Vu le décret du 17 février 1921, portant réglementation du service des douanes en Afrique équatoriale française ; ensemble les textes modificatifs ;

Vu la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial, ensemble des décrets des 2 juillet 1928 et 12 juin 1931, relatifs à l'application de ladite loi ;

Vu la loi du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique équatoriale française ;

Délibérant, en sa séance du 10 mai 1951,

Adopte les dispositions ci-après :

Art. 1er — Le délai d'un an prévu aux articles 51 et 52 du décret du 17 février 1921 pour le retrait des marchandises non déclarées en détail ou retirées des dépôts est ramené à six mois, à partir de l'arrivée des marchandises au bureau de destination.

Art. 2. — La présente délibération sera enregistrée, publiée au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 mai 1951.

Le président du grand conseil de l'Afrique équatoriale française.
GÉRARD.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis de concours à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.

Un concours pour l'admission de cinq secrétaires contrôleurs rédacteurs et de deux secrétaires contrôleurs comptables sera ouvert à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines le 7 janvier 1952.

Ce concours est ouvert :

a) Aux jeunes gens et jeunes filles, âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-six ans au plus au 1er janvier 1952, titulaires de l'un des diplômes suivants :

Baccalauréat de l'enseignement secondaire ;
Brevet supérieur ;
Brevet de l'enseignement primaire supérieur (section générale) ;
Certificat de capacité en droit ;
Diplômes délivrés par les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de l'Etat dans les spécialités commerciales ;
Diplômes d'études supérieures des médersas ;
Diplômes délivrés par l'école de haut enseignement commercial pour les jeunes filles et par les écoles supérieures de commerce.

La limite d'âge de vingt-six ans est reportée à vingt-huit ans en faveur des candidats titulaires de l'un des diplômes ci-après :

Baccalauréat de l'enseignement secondaire ;
Brevet supérieur ;
Certificat de capacité en droit ;
Diplômes d'études supérieures des médersas ;
Diplômes délivrés par l'école de haut enseignement commercial pour les jeunes filles et par les écoles supérieures de commerce.

b) Aux agents de la caisse autonome nationale âgés de quarante ans au plus et en service à ladite caisse depuis cinq ans au moins à la date des épreuves écrites du concours. Cette durée est réduite à deux années en faveur des agents titulaires de l'un des diplômes énumérés au 2° de l'article 1er de l'arrêté du 6 mai 1950 fixant les conditions d'admission et le programme du concours pour l'emploi de secrétaire d'administration dans les administrations centrales de l'Etat.

Les limites d'âge sont reculées dans les mêmes conditions que celles prévues par l'article 3 de l'arrêté du 6 mai 1950 susvisé.

La liste des inscriptions sera close le 15 novembre 1951.

La notice contenant tous renseignements utiles au sujet des conditions d'aptitude, de la matière des examens et des traitements afférents à l'emploi est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (bureau du personnel), 77, avenue de Ségur, Paris (15e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	9 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	10 août 1951 — Cours relevés avant Bourse	10 août 1951 — Cours cotés en Bourse
349 90	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
702 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	702 50 .....
1221 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1222 25 .....
8065 ..	.... ..	Suisse (100 francs.....	.... ..	8060 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	... .
332 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 60 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES CAMIONS ELECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 35 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 43, RUE DE L'AMIRAL-MOUCHEZ, PARIS (13e)
R. C.: Seine 235579 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1945.

Liste des 20 obligations de 10.000 F sorties au sixième tirage d'amortissement du 7 juin 1951.

7 40 52 62 64 72 78 84 87 114 141 158
179 219 248 263 280 313 323 365

Les obligations seront remboursables à raison de 10.000 F net à partir du 1er septembre 1951, coupon mars 1952 attaché, chez MM. de Neuflize, Schlumberger et Ce, à Paris, 12, place de la Bourse.

Numéros restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE ANONYME DES DOCKS DE BLOIS

CAPITAL: 14 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 16, AVENUE GAMBETTA, BLOIS

Emprunt obligatoire 4 0/0 1945 (deuxième tirage).

a) **Liste des 15 obligations de 5.000 F sorties au tirage du 7 juillet 1951 et remboursables à partir du 1er septembre 1951.**

22 45 78 94 113 135 144 165 189 216 217 218 219 220 221

b) **Liste des obligations de 5.000 F sorties au premier tirage et non remboursées.**

2 15 38 65 245 246

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 septembre 1945.*)

Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, PLACE DE RIO-DE-JANEIRO, PARIS
R. C.: Seine n° 167217.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1950.

Liste numérique des 174 obligations sorties au tirage du 6 août 1951 et remboursables le 15 septembre 1951 à 10.000 F.

15.129 à 15.302

La société ayant racheté en Bourse 196 obligations, le présent tirage comporte 174 titres destinés à employer, conformément aux conditions de l'émission, la totalité de la somme restant disponible du fait des rachats.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 19 novembre 1950.*)

Compagnie Commerciale et Industrielle du Midi

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105 MILLIONS DE FRANCS
2, RUE, LORD-BYRON, PARIS

Obligations 4 1/4 0/0 1943.

Sixième amortissement.

La société ayant racheté en Bourse la totalité des obligations à amortir pour l'année 1951, il ne sera pas procédé à un tirage.

Tous les amortissements antérieurs ont été effectués par rachat.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de Saône-et-Loire.

4e DIVISION

Demande et octroi de permis d'exploitation de minerais d'uranium et substances radioactives connexes.

AVIS AU PUBLIC

Par une pétition, en date du 30 juin 1950, enregistrée à la préfecture de Saône-et-Loire le 7 juillet 1951, M. Raoul Dautry, administrateur général, délégué du Gouvernement au commissariat à l'énergie atomique dont le siège est à Paris (7e), 69, rue de Varennes, agissant en cette qualité, sollicite un permis d'exploitation de minerais d'uranium et substances radioactives connexes, sur le territoire des communes de: Grury, Cressy-sur-Somme, Marly-sous-Issy, Issy-l'Evêque, Cuzy, Charbonnat, Montmort, Sainte-Radegonde, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire); Uxeau, la Chapelle-au-Mans, Neuvy-Grandchamp, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire); Tazilly, Luzy, Fletty, Millay, Larochemillay, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre).

Ce permis d'exploitation serait valable à l'intérieur du périmètre délimité par une polygonale fermée A. B. C. D. E. F. A. dont les sommets sont définis comme suit:

a) Pointe du clocher de l'église de Larochemillay;
b) Pointe du clocher de l'église de Montmort;
c) Pointe du clocher de l'église de Sainte-Radegonde;
d) Pointe du clocher de l'église de Neuvy-Grandchamp;
e) Pointe du clocher de l'église de Cressy-sur-Somme;
f) Pointe du clocher de l'église de Tazilly.

La surface intéressée couvre une superficie de 278 kilomètres carrés.

A la demande est annexé, en triple exemplaire, un plan à l'échelle de 10 mm pour 100 mètres du périmètre sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 20 septembre au 20 octobre 1951.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance, en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet de Saône-et-Loire, compagnon de la Libération, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, modifiée;
Vu la loi du 28 juin 1927 instituant le permis d'exploitation des mines;
Vu le décret du 29 avril 1928 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;
Vu le rapport des ingénieurs des mines en date du 28 juillet 1951,

Arrête:

Le présent avis sera affiché pendant une durée de deux mois, du 20 août au 20 octobre 1951, à la préfecture, aux sous-préfectures d'Autun et Charolles; et dans les communes de Grury, Cressy-sur-somme, Marly-sous-Issy, Issy-l'Evêque, Cuzy, Charbonnat, Montmort, Sainte-Radegonde (arrondissement d'Autun); Uxeau, la Chapelle-au-Mans, Neuvy-Grandchamp (arrondissement de Charolles), sur lesquels porte le permis sollicité.

Il sera en outre adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire afficher, pendant le même délai, à la mairie du 7e arrondissement de Paris, où est situé le siège du pétitionnaire.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Mâcon, le 1er août 1951.

Le préfet,
PIERRE LAMBERT.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la défense nationale (guerre).

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

Le 28 août 1951, à onze heures, à l'intendance des subsistances, quartier Foch, boulevard de la Tour-d'Auvergne, à Rennes, il sera procédé à l'adjudication publique pour la fourniture de 6.890 tonnes environ de combustibles minéraux solides.

Le cahier des charges et les conditions du marché peuvent être consultés à l'intendance des subsistances et dans toutes les gestions et annexes des subsistances de la 3e région militaire.

Département de la Meuse.

Travaux de voirie à l'intérieur des périmètres de reconstruction et opérations complémentaires.

ROUTE NATIONALE N° 3

Rectification d'une section en courbe à la limite des départements de la Marne et de la Meuse.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Meuse, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux suivants:

Rectification de la route nationale 3 sur une longueur de 400 mètres et reconstruction à un nouvel emplacement du pont sur la rivière « La Biesme » (tablier à poutrelles enrobées de 5 mètres de portée, reposant sur des culées en béton avec fondations sur pieux).

Cautionnement provisoire: néant.

Cautionnement définitif: 500.000 F.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demande d'admission.*

Chaque candidat, les sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de présenter:

1° Une déclaration indiquant son intention de soumissionner, et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note;

3° Un certificat de la sécurité sociale et des allocations familiales attestant que l'entreprise est en règle, au 1er avril 1951, avec ces organismes (exécution de la circulaire n° 150 S. G. du 4 août 1937).

Les sociétés d'ouvriers français auront à produire:

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance);

2° Leur acte de société;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux pendant toute leur durée un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4° Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après;

5° Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile;

6° Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note;

7° Un certificat de la sécurité sociale et des allocations familiales attestant que l'entreprise est en règle, au 1er avril 1951, avec ces organismes (exécution de la circulaire n° 150 S. G. du 4 août 1937).

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces susmentionnées, seront adressées franco à l'ingénieur en chef, et elles devront lui parvenir avant le 9 août 1951, à 16 heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, de 10 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures, dans les bureaux de M. Ramel, ingénieur ordinaire, 59, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef, 59, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.

Fait à Bar-le-Duc, le 13 juillet 1951.

Le préfet,
E. TOUZÉ.

Département de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Ville de Gournay-en-Bray.

Construction des réseaux d'eau et de gaz (ilot 5).

Adjudication restreinte au rabais

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, en un seul lot, des travaux de fourniture et pose de canalisations d'eau et de gaz à l'intérieur du périmètre de reconstruction (ilot n° 5) de Gournay-en-Bray.

Montant du cautionnement provisoire.....	Néant.
Montant du cautionnement définitif.....	250.000 F
Montant des travaux.....	11.916.400 F

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe, à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, et elles devront lui parvenir avant le mardi 21 août 1951, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté samedis après-midi, dimanches et jours fériés, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen, de neuf à douze heures et de quatorze à dix-sept heures;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, de neuf à douze et de quatorze à dix-sept heures;

3° De M. Parfait, ingénieur des ponts et chaussées (service R. 04), 25, rue Stanislas-Girardin, à Rouen, de neuf à douze et de quatorze à dix-sept heures.

Rouen, le 31 juillet 1951.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

AVIS DIVERS

Compagnie Française des Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan

Emission de 178.000 obligations privilégiées 3 0/0 de 500 F auxquelles est affectée intégralement la garantie d'intérêts de 3 millions de francs allouée par la colonie d'Indochine, dont le versement est garanti par le Gouvernement de la République française.

(Lois des 25 décembre 1898 et 5 juillet 1901.)

Le tirage du 3 septembre 1951 (comprenant les 99e et 100e tirages, aux termes du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948, art. 8) aura lieu à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 278 bulletins de séries représentant 2.780 obligations remboursables à partir du 1er octobre 1951.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Bescond (Louis), né à Equeurdreville (Manche) le 27 novembre 1907 et domicilié à Angers, 10, rue de Rivoli, agissant tant en son nom qu'en celui de ses deux enfants mineurs: Alain, né le 15 novembre 1932 à Kindia (Guinée) et Christian, né le 7 décembre 1945 à Angers (Maine-et-Loire), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de de Kerson.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

2 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Stade Français-Red Star change son titre, qui devient **Stade Français Football-Club,** et modifie ses statuts. Siège social: 56, rue Saint-Lazare, Paris.

11 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison **Association locale des aides familiales de Saint-Laurent-l'Hôpital-sous-Rochefort-les-Desbats.** But: aider les mères de famille et prendre en charge les aides familiales. Siège social: mairie de l'Hôpital-sous-Rochefort.

11 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Basket-Club vincennois.** But: pratique du basket-ball: Siège social: 50, avenue du Général-de-Gaulle, Vincennes.

12 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Groupe folklorique de la Côte d'émeraude.** But: former et rénover le folklore breton. Siège social: 74, boulevard Rochebonne, Paramé.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Tourisme et loisirs vitryats.** But: donner la possibilité des loisirs sains et culturels: arts, tourisme, jeux de salle, à des jeunes du milieu populaire. Siège social: rue de l'Arquebuse, à Vitry-le-François.

17 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Société d'aviculture de la région de Saint-Lô.** But: encourager l'élevage des animaux de basse-cour, de clapier, de parc, de volière et de chasse. Siège social: Hôtel de ville de Saint-Lô.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Huisnes-Chasse.** But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Huisnes-sur-Mer.

18 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Amicale d'Auvergne du chien de défense et de police.** But: groupement des amateurs de chiens de toutes races susceptibles d'être utilisés au travail de garde. Siège social: café Vessière, à Lubières, par Vergongheon.

18 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Mouvement national pour la défense et le développement de l'épargne** (fédération départementale de Maine-et-Loire). But: défense et développement de l'épargne. Siège social: chambre de commerce, Angers.

19 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Société hippique rurale d'Hazebrouck.** But: pratique du sport équestre. Siège social: rue de l'Eglise, café de la Botte-de-Paille, Hazebrouck.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association communale de chasse de Mormaison.** But: mise en commun des droits de chasse des associés. Siège social: mairie de Mormaison.

20 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association d'éducation populaire du Mas-d'Azil et de Reynaude.** But: soutenir, gérer et administrer les écoles primaires libres du Mas-d'Azil et de Reynaude. Siège social: chez M. Bernadou (Pierre), rue du Mouré, au Mas-d'Azil.

20 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **La Chatelaine.** But: chasse. Siège social: château de Saint-Laurent, Saint-Laurent-du-Verdon.

23 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Montastruc Football-Club.** But: pratique du football. Siège social: café Barrau, Montastruc-de-Salies.

23 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Bedoin Basket-Club.** But: pratique du basket-ball et des sports. Siège social: café de l'Observatoire, quartier de la Berque, Bedoin.

24 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Union sportive raynaudoise.** But: pratique des sports. Siège social: café Pons-Maury, le Mas-d'Azil.

25 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Chasseurs riverains de l'Aa.** But: favoriser le repeuplement du gibier et le gardiennage. Siège social: 17, rue de Saint-Omer, Bourbourg.

25 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association familiale d'éducation populaire d'Estaires.** But: gestion, administration des intérêts matériels et moraux des écoles libres d'Estaires. Siège social: rue du Lieutenant-Ernout, Estaires.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des ingénieurs de statistique et des recherches économiques,** transfère son siège social du 11, boulevard Haussmann, à Paris, au 29, quai Branly.

28 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association d'éducation populaire de Martinet.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: mairie de Martinet.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Evolution.** But: grouper les personnes s'intéressant aux recherches psychiques et à leurs implications dans tous les domaines. Siège social: 25, rue des Envierges, à Paris.

30 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Société de chasse de Rieux-Volvestre.** But: amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Rieux.

30 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Syndicat communal de chasse de Quincé.** But: répression du braconnage, repeuplement du gibier et respect de la propriété. Siège social: mairie de Quincé.

1er août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Moto-Club méruvien.** But: propager le goût du tourisme et du sport motocycliste. Siège social: Hôtel de ville de Méru.

2 août 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Comité départemental du logement (CO-DE-LO).** But: apporter sa contribution à la solution de la crise du logement dans le département des Basses-Pyrénées. Siège social: préfecture des Basses-Pyrénées, Pau.

2 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association sportive de Preuilly-sur-Claise.** But: éducation physique, tir, préparation militaire et sports. Siège social: mairie de Preuilly-sur-Claise.

3 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Amicale de chasse de Blosseville-Bonsecours.** But: pratique de la chasse. Siège social: mairie de Blosseville-Bonsecours.

3 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde **Union des retraités des organismes sociaux de la région bordelaise.** But: grouper tous les retraités des deux sexes des organismes sociaux de la région bordelaise pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: 6, rue des Trois-Conils, Bordeaux.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **La Santé par la joie.** But: aide aux malades nécessiteux. Siège social: rue du Jard, Reims.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juin 1951: page 5848, 2e colonne, 12e annonce, au lieu de: « Association des familles de Saint-Julien-Molin-Molette », lire: « **Association des familles de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier** ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

10 juillet 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 23 juillet 1951.) **Union des artistes polonais en France.** But: défendre les intérêts des artistes polonais en France et leur prêter aide et assistance. Siège social: 59, avenue de Saxe, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.